

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AVRIL 1790.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,





JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. Avril 1790.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Voyage au pays de Bambouc, suivi d'observations intéressantes sur les castes indiennes, sur la Hollande, & sur l'Angleterre. A Bruxelles, & se trouve à Liège chez Lemarié. 1789, 1 vol. in-8vo. de 357 pages.

DANS un endroit de son livre le voyageur dit, *quod vidi testor*. Quand il parle des choses qu'il a effectivement vues, on peut croire que son récit est exact; mais il n'en est pas de même de celles sur lesquelles il raisonne ou qu'il adopte sur parole. Il y a peu d'exagérations qui l'effraient, quand il se présente des faits extraordinaires à rapporter. C'est ainsi qu'on lit, p. 136 : » Les Phéniciens ont vu les » mines d'or & d'argent ouvertes d'un bout de » l'Espagne à l'autre. Après avoir chargé leurs » vaisseaux de ce précieux métal, ils en fai-

„ soient encore fabriquer leurs ancrs & leurs
 „ ustensiles „. Viennent ensuite *les douze mil-*
lions d'habitans égorgés en Amérique où il
 n'y avoit jamais eu *douze millions*, & d'autres
 contes qui se répéteront jusqu'à la fin des sie-
 cles sans devenir plus vrais. L'auteur a une
 dent contre les Hollandois ; il veut à tout prix
 leur enlever le commerce des épiceries & bien
 d'autres choses encore, pour les donner à la
 France. Je crois que, dans les circonstances
 actuelles sur-tout, les Hollandois peuvent être
 tranquilles sur cet article. Dans la note qui suit
 & où l'on réfute M. le B. de Haren, l'auteur

- P. 145. paroît raisonner avec plus de justesse. „ Les
 „ Japonois n'ont pas précisément refusé le com-
 „ merce ; mais ils ont exigé que les étrangers
 „ qui voudroient trafiquer au Japon, auroient
 „ à renier le christianisme, fouleroient le cru-
 „ cifix aux pieds, se soumettroient à toutes
 „ sortes d'avanies, & seroient livrés à la risée
 „ de la plus vile populace, après avoir servi
 „ de bouffons à toute la cour. Jusqu'à présent
 „ les Hollandois seuls ont eu le courage d'ac-
 „ cepter le marché. Quelques historiens natio-
 „ naux ont pris le parti de nier tous ces faits :
 „ ils avoient oublié sans doute que le témoi-
 „ gnage de Varenius à cet égard, est sans ré-
 „ plique. Voici les paroles de cet écrivain ;
 „ elles sont extraites d'un ouvrage intitulé,
 „ *Descriptio regni Japoniæ*, imprimé à Amf-
 „ terdam, chez Louis Elzevir, en 1649, avec
 „ privilege des états-généraux : *Dissimulan-*
 „ *dam enim eis (Belgis) religionem & pro eth-*
 „ *nicis quoque haberi à magistratu Japonensi ;*
 „ & ces magistrats ne se payoient pas de vai-
 „ nes assurances : il falloit les convaincre. „ *
 Il est des choses dont l'auteur parle d'une

* Autres
 preuves
 1 Janv.
 1786,
 p. 22.

maniere fort tranchante, & dont il est néanmoins très-peu instruit. Tel est le passage du nord auquel il croit encore, en s'étonnant qu'on ait pu se persuader sur la parole des Russes qu'il n'existoit pas. Ce ne sont pas les Russes, ce sont les plus habiles navigateurs François, Anglois & autres qui nous ont convaincus de cette vérité géographique qui n'est plus dans l'état de problème *.

Incrédule à l'égard d'une chose certaine, le let 1788. voyageur ne doute pas un moment de ce que P. 37^s. Voltaire a dit de l'innocence des Syrven, des Calas, & d'autres affaires dont cet homme véridique & les gazettes font garans. Après cela une longue digression sur les guerres de Religion, où il n'a garde de regarder les catholiques comme d'antiques possesseurs attaqués dans leurs droits, & se défendant contre des nouveaux-venus. Il y a cependant çà & là des réflexions impartiales qui montrent de l'équité & du jugement, telle que la suivante. „ Nous „ sommes parvenus les uns & les autres à être „ quittes de cruautés, malgré les massacres de „ Cabrieres, de Merindol & de saint Barthe- „ lemi; mais ce jour qui devoit être effacé „ du nombre des jours, la puissance d'une „ cour catholique, & le tendre intérêt qui ap- „ partient à celui qui succombe, ont attaché „ plus d'éclat aux fureurs de notre parti, sans „ justifier les excès du vôtre. Quand les mo- „ numens de l'histoire ne s'éleveroient pas „ contre les protestans, croyez-vous que des „ hommes &c. „

* 1 Juil.

let 1788.

P. 37^s.

Ecclesiæ infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata, & a jansenianorum impugnationibus vindicata, per Joannem-Josephum Havelange ex Dieupart, presbyterum, non ita pridem sacræ theologiæ professorem in seminario regio Luxemburgenti. *A Maestricht, chez Lekens, à Liege, chez Lemarié 1788. gros vol. in-8vo.*

JAMAIS la célèbre question de l'infailibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques, n'a été mieux discutée que dans cet ouvrage. L'ordre, la méthode, la clarté, un latin pur & coulant, une orthodoxie sévère, une logique redoutable en font le caractère. Une analyse suivie me conduiroit au de-là de l'étendue ordinaire des extraits; je me contenterai de transcrire une espece de table raisonnée que j'en ai faite en le lisant :

P. 1 & suiv. Exposition lumineuse & précise de la question, & preuves de son importance. (a)

P. 17. Conclusion fondamentale. *Ecclesia Romano catholica, ex supernaturali Spiritus-Sancti auxilio, immunis est ab erroris periculo in questionibus facti dogmatici, seu generatim in suis de sensu librorum quorumcumque, ad fidem & mores spectantium, judicijs.* Cette these est fondée sur les preuves les plus décisives, d'abord

(a) Il regne dans quelques exemplaires un grand désordre bibliopegique, le relieur ayant mis à la tête les *hodierna Ecclesiæ certamina* qui sont un appendice de l'ouvrage.

sur la promesse d'infaillibilité faite à l'Eglise , ensuite sur la pratique constante de l'Eglise dans la condamnation des hérésies. Toutes les échappatoires des jansénistes, ou de ceux qui en ce point leur ont été favorables , sont examinées & anéanties.

P. 5 , 89 , 193. L'auteur s'attache particulièrement à réfuter Muratori , parce qu'étant d'ailleurs catholique & éloigné des erreurs de la secte , son autorité méritoit particulièrement d'être discutée. Muratori ne nie pas l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits doctrinaux , il assure formellement qu'elle est certaine (p. 193). Mais dans quelques endroits il y met des modifications & des conditions qui démentent son assertion , & qui mettent tous les sectaires en droit de rejeter les décrets de l'Eglise quand bon leur semblera , ainsi que M. Havelange le prouve , p. 194 , 195 , 196 &c . par un grand nombre de passages du savant Italien , & par les conséquences qui en découlent évidemment. (a)

P. 93. Parmi les preuves de faits , est l'affaire des *Trois chapitres* , bien discutée , & présentée avec toutes les conséquences qui en dérivent en faveur de la conclusion fondamentale de l'auteur.

(a) Il faut convenir qu'en réfléchissant sur ces passages , on ne fait trop que penser de Muratori. J'ai vu des gens qui ne croyoient pas qu'ils fussent de lui , & les attribuoient à la secte qui a corrompu tant de livres & infecté tant de sources pures. M. H. en jugeant la chose , s'abstient de juger de l'intention. *Non inquiram , non enim meâ refert , quâ mente , quove zelo , janseniano-ne an christiano , ab his dissertatoribus hæc arma eudantur & Ecclesie inimicis subministrantur.*

P. 98. Diverses chicannes janséniennes dévoilées & confondues.

P. 127. Examen d'un passage de Bellarmin, qui paroît vouloir justifier Honorius, en donnant à sa lettre un sens différent de celui que le concile de Chalcédoine a condamné. M. H. fait voir que Bellarmin ne parle que du *sens personnel* d'Honorius, & non pas du sens naturel de son assertion; il s'ensuit qu'Honorius *s'est mal expliqué*; par-là, l'orthodoxie de ce pape est à couvert, & la condamnation de son assertion néanmoins très-juste.

P. 131. Il est plus difficile d'expliquer Baronius, que plusieurs théologiens conviennent s'être trompé sur cet article & avoir raisonné d'une manière peu exacte. Cependant M. Havelange montre par ses expressions même, qu'il a parlé comme Bellarmin, du *sens personnel* & de l'hérésie intérieure, non de celle qui est contenue dans des expressions mal choisies & mal combinées. Il fait, à la fin de la page 133, une observation qui paroît décisive. (a)

P. 135. On trouve la réponse que j'ai opposée autrefois à l'usage que l'on faisoit de l'opinion de quelques docteurs, qui avoient paru n'adhérer pas au sentiment général. Je disois qu'il falloit distinguer le tems où les artifices de la secte qui désole aujourd'hui l'Eglise, n'étoient pas encore connus, d'avec le tems où ce genre de chicannes avoit produit des fruits amers *. Cette réponse n'a pas eu à beaucoup près une approbation générale; c'est cepen-

* 15 Juin
1787, p.
263. —
Réclam.
Bel. t. 2.
p. 221.

(a) Je consens à rectifier par-là ce que j'ai dit dans le Journal du 1 Juin 1787, p. 186.

dant, comme le remarque l'auteur, celle de M. Danès, une des lumières de l'Université de Louvain. M. H. la rapporte & l'approuve. „ *Bellarminus & Baronius, quantumvis summi viri, non sunt tamen usquè adeò Ecclesiæ cardines, ut si quæ in re ante exortas novissimi temporis controversias, aliis difficultatibus pressi minùs cautè aut accuratè locuti sint (ut fieri natum est), ab eorum verbis discedere nefas sit* „ Il est d'ailleurs reconnu que des opinions qui d'abord n'étoient pas rangées dans la classe des sentimens hétérodoxes, l'ont été dans la suite, soit par des décisions plus formelles & plus développées du dogme, soit par les conséquences funestes qu'on en a déduites ou le mauvais usage qu'on en a fait, soit parce que les docteurs catholiques ne les avoient pas encore généralement & unanimement abandonnées.

P. 139. Conséquences & corollaires qui dérivent de la longue chaîne des preuves tirées de l'histoire ecclésiastique.

P. 149. Vains artifices par lesquels les jansénistes tâchent de s'en défendre. L'auteur conclut, p. 158, par les paroles même d'un de ses principaux adversaires, & par un passage plein de sens & de raison, de S. Augustin.

P. 159. On démontre l'infailibilité de l'Eglise dans le sens des livres & des paroles, par l'approbation des symboles & divers autres écrits.

P. 168. Preuve tirée de la bulle *Unigenitus*, acceptée comme règle de foi par l'Eglise universelle. Les détails historiques & géographiques où l'auteur entre à cette occasion, sont un abrégé très-bien fait de l'ouvrage intitulé :

Témoignage de l'Eglise universelle en faveur de la bulle Unigenitus.

P. 181. Sommaire & résultat de tous ces témoignages.

* Compara-
raison
abfurde &
ridicule,
15 Nov.
1788, p.
409.

P. 185. Vaines plaintes des jansénistes au sujet des condamnations *in globo* *. Vrai sens & légitime usage de ces sortes de jugemens. — P. 186. Passage remarquable des actes du clergé de France à ce sujet. P. 187, divers exemples qu'en présentel'histoire de l'Eglise &c.

P. 187. Fureurs du Parti & injures atroces contre la bulle. — P. 189, contre le pontife qui l'a donnée. (a)

P. 190. La nécessité d'entendre les ouvrages des Peres, pour s'assurer de la tradition, suppose l'infailibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques.

P. 193. Ineptes modifications de Muratori (nous en avons déjà parlé). Et (p. 196) de M. Haubs, professeur à Treves.

P. 199, 200, 201. Autres bévues de Muratori.

P. 203. Argumens décisifs. Tous les hérétiques ont gain de cause, si l'Eglise n'est pas infailible dans les faits doctrinaux.

* 1 Janv.
1787, p.
58 —
15 Juin
1787, p.
263.

P. 205. Absurdités manifestes qui résultent de l'opinion contraire. L'auteur attaque ici particulièrement Gazzaniga *, & lui oppose le passage suivant qu'il lui adressa dans une autre occasion. „ Quel enchainement d'absurdités ne

(a) C'est par-là qu'elle est devenue le *Tau* des catholiques, 1 Juillet 1789, p. 386. — *Réclam. Belg.* T. 14, p. 164 & suiv.

„ découle pas de cette source de corrup-
 „ tion ? S'il est douteux que l'Eglise catholique
 „ soit infaillible dans les décisions des faits do-
 „ gmatiques ; elle ne pourra donc pas , sans
 „ péril d'erreur , définir si le sens d'un livre ,
 „ d'une proposition &c , est catholique ou hé-
 „ rétique : elle ne fera pas assurée , si la doc-
 „ trine qu'elle enseigne est saine ou infectée
 „ du venin de l'erreur. L'Eglise du Dieu vi-
 „ vant , la colonne & la base de la vérité ,
 „ contre laquelle , selon la promesse de notre
 „ Seigneur J. C. , les portes de l'enfer ne pré-
 „ vaudront jamais , ne pourra garder , d'une
 „ manière infaillible , le dépôt de la doctrine
 „ qui lui a été confié , ni fuir les profanes
 „ nouveautés des paroles , & tout ce qu'oppose
 „ à la vérité une doctrine , qui porte fausse-
 „ ment le nom de science , selon l'expression
 „ de S. Paul dans les deux épîtres à Timothée.
 „ L'erreur pourra s'insinuer de tous côtés , sans
 „ qu'on puisse y remédier : toutes les censu-
 „ res de l'Eglise , déjà fulminées contre les
 „ erreurs & les hérésies , deviendront incertaines.
 „ On pourra par conséquent faire ressusciter
 „ les disputes des Arius , des Nestorius ,
 „ des Luther , des Calvin &c. : plus de cer-
 „ titude du vrai sens des écrits des saints Pe-
 „ res , de la continuité de la tradition , ni même
 „ de l'authenticité de l'Ecriture-Sainte. L'Eglise
 „ enfin , cette chaste épouse du fils de Dieu ,
 „ pourra obliger ses enfans obéissans à souf-
 „ crire , à approuver même par serment une
 „ doctrine erronée , par ex. par la formule
 „ d'Alexandre VII , concernant les V pro-
 „ positions de Janfenius ; ce qui fait hor-
 „ reur. „

P. 207 & suiv. Les sophismes du professeur

Trévirois Haubs, sont dévoilés & péremptoirement réfutés. On voit à chaque raisonnement de M. H. ce que peut le folide & modeste favori contre les pantalonnades de la pédanterie & de la morgue.

P. 259. Le *silence religieux* que les réfractaires substituent à la soumission, n'est que fourberie & hypocrisie.

P. 265. La condamnation des assertions fausses & hétérodoxes, est une affaire de dogme & non de discipline, comme il est évident par l'idée même & la notion de la chose. Réfutation de Haubs & de Muratori qui adoptent l'opinion ou plutôt l'erreur opposée.

P. 273. Fameuse distinction de la *foi divine* & de la *foi ecclésiastique*. En examinant bien la chose, on voit qu'elle se réduit à une question de nom : la *foi ecclésiastique* étant l'application & la réalisation de la *foi divine*. Jésus-Christ a promis l'infaillibilité à son Eglise : voilà *objectum fidei divinæ*. L'Eglise juge & définit tel article, c'est *objectum fidei ecclesiasticæ*. C'est-à-dire, que l'un est immédiatement, l'autre médiatement l'objet d'une foi divine.

Hodierna Ecclesiæ certamina. Appendix très-étendu, contenant les pièces les plus importantes relatives à l'affaire du jansénisme. L'auteur commence par une notice historique de cette hérésie. En lisant attentivement, p. 36, les propositions de Bayus avec la censure & de bonnes explications, on y découvre sans peine des germes de philosophisme ; sur-tout, p. 356, 57 &c. Outre les bulles & les décrets pontificaux contre le jansénisme, on y trouve aussi la bulle contre Eybel. Et c'est par où finit cet

ouvrage plein de choses, qui a fixé l'attention & mérité les plus grands éloges des docteurs catholiques, réduit au silence les adversaires de l'auteur, & désarmé sans retour le sophisme & l'erreur. On a vu dans le tems la Lettre, par laquelle un des plus illustres prélats de France a encouragé & préconisé le savant & catholique professeur, au grand chagrin des ignorans fiscaux & vice-fiscaux, devenus ignominieusement les espions & les fergens d'une secte obscure & détestable *. Pour ajouter aux désagrémens qu'éprouvoit le vertueux & savant auteur, & remplir son calice d'amertume, on a vu dans la ville qu'il habite, un capucin Allemand nourri dans les principes du despotisme & de la servile adulation, s'élever contre son ouvrage avec une suffisance insultante & un ton dogmatifant qui contraste étrangement avec la sage & ferme conduite que ses confreres ont tenue dans les provinces Beligiques à l'égard des mêmes objets, sur lesquels il exerçoit sa gauche éloquence. . . . Antique, pieux & orthodoxe ordre de saint François, & vous particulièrement, qui professez cette regle sainte sous un appareil plus marqué d'humilité & de pauvreté ! ne vous affligez pas du scandale donné par un faux frere : l'ambition qui l'entraîne dans l'apostasie, vous est parfaitement étrangere ; vous gémissiez sur son égarement ; & si vous le supportez avec charité, c'est que vous espérez que ses prérentions confondues par le mépris de ceux qu'il flatte, le ramenera à la conscience & à la vérité.

* 15 Avril,
1789, p.
627. —
15 Mai, p.
153.

Il est bien honorable à l'auteur d'être encouragé dans ses travaux par le souverain pontife, comme on le voit par le Bref suivant qui m'est parvenu à son insu ; car cet homme modeste

n'a eu garde de le faire insérer dans aucune feuille publique.

PIUS PP. VI.

Dilecte fili, salutem, & apostolicam benedictionem. Litteræ nomine tuo ad nos datæ animum nostrum non mediocri perfecerunt jucunditate : non solum enim de egregiâ tuâ in nostram dignitatem religione gratum efferunt argumentum, sed consilium studiumque explicant animo tuo insitum, ut de ecclesiasticis disciplinis magis magisque contendas benè mereri. Laboribus tuis misericordiâ suâ propitius ita adsit Deus, ut dum populares ad rectam doctrinam tenendam vel instituere curas, vel confirmare, sapientes quoque ad eam sectandam omni allicias officio charitatis. Elucubratiô a te in hunc finem novissimè edita nobis accidit gratissima, eamque quamprimùm perpendere statuimus, ac cupimus vehementer, quùm id nobis hætenùs minimè licuerit : pazernam interim nostram erga te voluntatem declaramus, quâ viros præ cæteris cupimus fovere, quotiès idonea ad id se præbeat occasio, qui fide, ingenio ac vigiliis doctrinæ integritatem contra novitatis spiritum student exornare ; tibi que, dilecte fili, impenso cordis affectu apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud S. Mariam majorem, kalendis quintilibus M. DCC. LXXXIX. Pontificatus nostri anno decimo-quinto.

Callistus Marinius, a latinis epistolis sanctissimi.



Charles IX, ou l'Ecole des rois, tragédie, par M. Marie-Joseph de Chénier. A Paris, chez Boffange, in-8vo. prix 1 l. 4 s.

ON fait que sur le rapport, vrai ou faux, d'une conspiration ourdie contre l'état, le foible & timide Charles IX prit le parti violent du massacre qui a fait tant de bruit dans le monde, & qui est l'endroit favori de tous les brochuraires & déclamateurs du jour. Nous n'avons garde d'approuver la résolution extrême que prit le jeune roi, dont le caractère avoit été dénaturé par les craintes continuelles

que lui inspiroient les huguenots , par les confpirations toujours renaissantes , par l'idée encore toute récente de celle d'Amboise ; & qui perdit malheureusement le sang-froid si nécessaire dans les grandes délibérations, lorsqu'on vint l'effrayer par l'annonce d'une conspiration nouvelle qui devoit éclater sans délai , & élever le parti protestant sur les ruines de la maison royale & de l'ancienne religion de l'état. On peut voir là-dessus un historien moderne qui d'ailleurs n'est que trop défavorable aux catholiques *. De savans critiques ont montré combien le tableau de cette scène sanglante avoit été exagéré, & à quoi se réduisoit le nombre des victimes qui y avoient péri (a). Je me contenterai de faire observer que le zèle des philosophes se tourne toujours contre les catholiques en faveur des sectaires quelconques, que les torts des uns sont toujours aggravés, & ceux des autres affoiblis ou même justifiés (b). Non contents de dénaturer l'histoire dans ses accessoires, ils l'alterent dans sa substance & les événemens principaux de sa narration, tantôt par des réticences essentielles, tantôt par des additions qui ne présentent que des forfaits ou des vertus controuvées. C'est ainsi qu'un des principaux acteurs & le grand mobile de la tragédie de M. Chénier, est le cardinal de Lorraine, qui non-seulement n'a eu aucune part à la S. Barthelemi, mais qui pour lors n'étoit pas même en France, & vivoit paisiblement à Rome. Mais c'est une si belle chose de calom-

* 1 Nov.
1783, p.
344.

(a) 1 Décemb. 1786, p. 476. — Art. CHARLES IX dans le *Dict. hist.*

(b) Preuves div. de cette observation, 1 Mai 1789, p. 22 & autres *ibid.*

nier un prêtre, un cardinal, de mettre sur son compte les blasphèmes sanguinaires qu'imagine la fanatique philosophie, qu'on ne sauroit le faire venir de trop loin pour être l'objet d'une si édifiante attribution, fallût-il l'évoquer de la région des tombeaux.

Considérée dans sa composition, cette pièce n'a pas plus de mérite que dans ses rapports avec les vérités historiques. Ce n'est qu'un mauvais plagiat d'une tragédie intitulée : *Le cardinal de Lorraine ou les massacres de S. Barthelemi* par M. de F***, imprimée en 1756, sous l'annonce de Leipzig & de Londres, in-8vo. de 88 pages. — L'organisation du drame ne vaut pas mieux que le choix du sujet, point d'action, point de développement, rien qui marche : le massacre est ordonné dès les premières scènes ; il n'est retardé que par l'irrésolution du roi ; tout consiste à dire : *assassinera-t-on ? N'assassinera-t-on pas ?* — La versification n'est pour l'ordinaire qu'une mauvaise prose rimée ; qu'on en juge par ces exemples auxquels on en peut joindre plusieurs centaines du même genre.

Cependant, je dirai deux mots au chancelier....
 Bon sujet un moment, mais afin d'être roi....
 Vous sentez à quel point va monter la colère ;
 Il est extrême en tout....
 Si vous ne les chargez de tout votre courroux,
 Ces méchants, croyez-moi, perdront l'état & vous....
 Sans remonter bien loin, le roi François premier
 Fut un généreux prince, un noble chevalier... &c.

Avec tout cela cette pièce fera fortune. Elle respire la haine la plus complète de la Religion catholique, elle calomnie le sacerdoce, elle prodigue le blasphème, elle amène sur le théâtre le signe adorable de la rédemption pour en faire un objet d'horreur. En faut-il d'avantage
 pour

pour en faire un chef-d'œuvre ? Déjà on la réimprime, on la vend dans nos provinces; bientôt les mimes la consacreront dans les temples de l'hisfrionisme. Des milliers de chrétiens y courront abjurer le peu qui leur reste encore de christianisme.

C'est ce triste aspect qui m'a engagé à dire un mot de ce drame : car je n'ai pas la coutume de parler des pièces de théâtre, surtout de celles dont les auteurs menacent, comme M. Chénier, leurs critiques, d'une redoutable vengeance. „ *Ils sont mes ennemis*, dit-il, „ *parce qu'ils détestent la liberté. Je n'en res-* „ *terai point là ; qu'ils frémissent !* „



Joannis-Alberti Salmon, in Univ. Lov. S. Theol. Bacc. Form., pastoris in Mooreghem, Apologeticum Tentamen pro communi Ecclesiæ persuasione, quâ piè creditur beatissimæ Virginis Mariæ corpus in cœlis existere : sive synopsis eorum, quæ ejusdem Assumptioni objectavit P. J. Marant, in Univ. Lov. S. T. D. R., & hist. eccl. prof. regius. *A Gand, chez Cocquyt, 1788. 1 vol. in-8vo. très-belle & correcte édition.*

ON se souvient du bruit qu'a fait dans le tems une dissertation donnée par M. Marant sur l'Assomption corporelle de la Vierge *. * 1 Déc. De trois ouvrages que des théologiens savans 1786, page & zélés lui ont opposés (a), celui-ci est le plus érudit & le plus amplement raisonné. 489.

(a) Voyez le compte que nous avons rendu des deux autres, 1 Janv. 1788, p. 14 & 16.
Tome I. N n

L'auteur procède avec méthode, & met dans le développement de ses preuves, un ordre naturel qui en renforce l'impression successive, & en assure le résultat général. Il prévient une multitude d'inutiles objections en avertissant dès l'entrée de l'ouvrage, qu'il faut nécessairement distinguer l'Assomption de la Vierge en elle-même, d'avec les circonstances que des écrivains plus ou moins judicieux y ont ajoutées. *Duo hæc distinguenda occurrunt: existentia præfata Assumptionis, & circumstantiæ ejus seu historia.* C'est pour avoir confondu ces deux choses, que d'oiseux critiques se sont amusés à faire de longues diatribes qui ne touchoient pas même à la question.

Un des endroits où l'auteur raisonne avec une solidité plus marquée, est celui où il examine les raisons du silence des anciens Peres. Il fait voir qu'il n'étoit nullement convenable que dans les premiers tems du christianisme on parlât de l'Assomption de la Vierge; le grand but de la prédication apostolique étant la résurrection de Jesus-Christ, à laquelle rien ne devoit ressembler ni en certitude ni en importance. En général, les plus édifiants détails qui ne tenoient pas directement & formellement au grand objet de l'évangile, pouvoient en quelque sorte en affoiblir l'impression, en dérogeant à la simplicité & à l'unité de l'histoire, en détournant & divisant l'attention des peuples, qui ne pouvoit être trop concentrée sur la seule fin

Rom. 10. de la loi : *Finis enim legis Christus.* Et c'est la raison pour laquelle la vie de Marie & celle des Apôtres ne nous ont point été transmises dans leurs détails. „ Car il est remarquable, com-

* *Diâ. hist.*
art. JAC-
QUES le
Majeur.

„ me nous l'avons dit ailleurs * „ que l'histoire des Apôtres soit si peu connue, que

„ les disciples de J. C. illustrés par des ex-
 „ ploits tout autrement admirables que ceux
 „ de César & d'Alexandre, & dont le courage
 „ & les lumieres ont produit une révolution
 „ générale, subsistante depuis près de 18 siècles,
 „ & qui subsistera jusqu'à la fin du monde, ne
 „ soient connus (si on excepte ce qui en est dit
 „ dans l'Ecriture & dans quelques anciens Pe-
 „ res) que par des annales obscures & des actes
 „ apocryphes. On diroit que la Providence a
 „ voulu renforcer en quelque sorte la splendeur
 „ de l'évangile en lui-même, en jettant un
 „ voile sur la vie des grands hommes qui l'ont
 „ établi dans le monde, pour ne laisser sub-
 „ sister que la certitude & l'authenticité des
 „ livres saints, & fixer toute l'attention des
 „ chrétiens sur le grand événement de leur
 „ rédemption & l'adorable consommateur de
 „ cet ouvrage divin. „

Une chose qu'on ne peut s'empêcher de desirer
 dans le savant & religieux auteur, est un peu plus
 de choix & de discernement dans les expressions.
 Sa piété envers Marie lui fait toujours préférer
 celles qui sont de la plus grande force, & qui
 sont un peu trop ressemblantes à celles qu'on
 emploie à l'égard de celui qui, pour être son fils
 selon la chair, n'en est pas moins élevé au-
 dessus d'elle à une distance exactement infinie.
 Quelquefois même, cette espece d'inconsidéra-
 tion va jusqu'à donner à des lecteurs sévère-
 ment orthodoxes, des alarmes pour le dogme ;
 comme lorsqu'il est dit, p. 156, *velut sponsa*
quæ cum sponso non est nisi una caro. L'auteur
 ne réfléchit pas que l'existence même corporelle
 de Jesus-Christ, est le sujet de l'union hypost-
 ratique, ce qui la met bien loin de *una caro.*
 Mais cette hérésie purement verbale n'est ni

dans l'esprit ni dans le cœur du sage écrivain ; ce n'est qu'une inadvertance , une comparaison défectueuse & insignifiante (a).

* 1 Octob.
1789, page
204.

☞ J'ai reçu la lettre qu'une personne pieuse m'a adressée touchant l'explication du vrai sens de l'antienne *Cunctas hæreses sola interemisti* *. Si cette explication peut paroître neuve, elle n'en est pas moins littérale & fondée, comme je l'ai fait voir, sur la suite même du texte. Cela n'empêche pas que la destruction des hérésies ne puisse être attribuée, comme je l'ai dit là même, à l'intercession de cette grande protectrice de l'Eglise catholique.... Un autre sens qui n'est pas sans un fondement très-solide, est que la doctrine de la *Maternité divine*, prise dans toute son étendue, dans son exactitude & sa précision théologique, a détruit les hérésies de Paul de Samosate, d'Arius, de Sabellius, de Nestorius, d'Eutichés, des Monothélites, & plusieurs autres. Dans le concile d'Ephèse on établit l'unité de personne en Jesus-Christ, par le titre de *Mère de Dieu*, assuré à Marie. Et c'est sans doute autant cette considération, que la dignité même de cette Vierge pure & sa puissante intercession, qui l'a toujours rendue si chère à l'Eglise catholique, & lui a fait décerner de si grands honneurs.

(a) Réflexion sur la circonspection du langage, du choix exact & sévère des expressions, dans ces sortes de matières, 15 Mai 1785, p. 103.

1. Avril 1790.

Les réclamations Belghes couronnées par la victoire & la liberté, par le triomphe de la Religion & des loix. 15^e. & 16^e. volume de cette Collection.

Libertas, quæ sera tamen respexit inertem ;
Respexit tamen, & longo post tempore venit.

Virg. Eclog. 1.

A Liege, chez J. J. Tutot, imprimeur-libraire,
1790.

AVEC ces deux volumes finit l'attention que j'ai donnée à ce recueil patriotique. Il reste sans doute bien des piéces encore, tant anciennes que modernes ; mais il est difficile d'en faire un triage bien raisonné ; & si on n'en fait aucun, la collection sera très-volumineuse, & de plus très-confuse. Du reste, j'abandonne ce travail, si on le croit utile, avec les piéces qui me restent, à un homme de bonne volonté qui a offert ses services à l'imprimeur, & qui pourra les publier sous le titre de *Collection de piéces relatives à la révolution Belghique.*

Quant aux deux volumes par lesquels je finis, on trouvera peut-être à redire, comme dans les précédens, à la disposition des piéces ; on souhaitera plus de suite & d'ordre ; on voudra que les matieres analogues eussent été rapprochées &c. On ne réfléchit pas sur la marche d'une imprimerie : l'ouvrage une fois commencé ne peut s'arrêter, moins encore rétrograder ; les piéces arrivent successivement, leur place est déjà prise par d'autres, il n'y a aucun moyen de la leur faire rendre &c. Enfin, supposé que ça & là on eût pu mieux faire, c'est que des causes très-involontaires ont af-

foibli mon attention en décourageant ma bonne volonté. Les factions qui se font élevées parmi les Belges ; la guerre que des hommes , regardés jadis pour d'excellens patriotes , ont faite à la constitution ; les *plans d'organisation* qu'on a prétendu substituer à l'ancien état des provinces ; l'accueil qu'on a fait à des spéculateurs empiriques , à des faiseurs de projets & de systèmes politiques , à des ambitieux inquiets & turbulens ; l'obscurité & l'incertitude qui s'est répandue sur la chose publique ; le danger plus grand qui a remplacé celui dont nous venions de sortir &c. ; tout cela a jeté de l'amertume sur un travail dont l'utilité devoit être un problème , & il n'est pas étonnant qu'il s'en soit ressenti. — Ajoutez à cela les efforts que j'ai cru devoir faire avec tous les bons citoyens , pour empêcher ces ennemis domestiques de gagner du terrain , pour dissiper l'illusion , démasquer l'imposture , détromper les gens de bien , confondre les sophistes &c. ; & l'on comprendra que dans une telle crise , que dans le tems & les soins qu'elle emporte , on ne fait pas tout ce qu'on veut ni comme on veut.

Ordines apud Brabantos ejusdem cum eorum principibus esse ætatis , ad illustrissimorum Ordinum sententiam in libellis 29 Jan. & 23 Apr. datis expressam , demonstrat Simon-Petrus Ernst , can. reg. Abbatix Rodensis seu *Rolduc* , & olim ibidem SS. Litterarum ac theologiæ professor. *A Maestricht , chez Lekens , 1788. broch. in-8vo.*

CET ouvrage où l'on prouve la respectable antiquité des états de Brabant , a été sévèrement pros crit par le défunt gouvernement

On veilloit de toutes parts à ce qu'il n'en fût introduit aucun exemplaire ; & ce n'est que depuis la délivrance de la Belgique qu'il circule avec liberté. Personne n'étoit plus à même que l'auteur, de remplir cette tâche. On fait avec quelle érudition, avec quelle vigueur de logique il a prouvé d'autres articles relatifs à la constitution Brabançonne * ; & c'est certainement un des écrivains qui dans ces tems de crise & de subversion ont rendu le plus de service à la patrie. Ce nouvel ouvrage vient, il ne se peut pas plus à propos, pour confondre les factieux qui voudroient défaire l'antique & sacrée représentation de la nation, pour y substituer une tourbe confuse & tumultueuse, qu'ils espèrent faire servir à leur ambition & aux systèmes détestables établis chez nos voisins. Puisse le Génie de la Belgique confondre à jamais un projet qui en détruisant les droits & les loix de ces provinces, ameneroit encore infailliblement la ruine de la Religion qui leur est si chère ! C'est ce que l'auteur exprime par l'épigraphe & l'apographe de son livre :

* 1 Déc.
1788, p.
490 & au-
tres ci-
tés *ibid.*

Hâc casti maneant in Religione nepotes.

3 *Aeneid.* v. 409.



*Edition complete de la Bible en françois, contenant l'ancien & le nouveau testament, ornée de 300 figures dessinées par M. Marillier, & gravées par les meilleurs artistes. A Paris, chez Defer de Maisonneuve : à Liege, chez Lemarié * ; premiere livraison composée de douze estampes, & du texte qui y est relatif, in-8vo. grand papier, 19 liv. in-4to. grand papier, 24 liv. in-4to. grand papier vélin, 36 liv.*

IL est difficile d'ajouter quelque chose à la beauté, on peut dire, à la splendeur de cette édition. La gravure, quelque belle qu'elle soit, est inférieure encore à la partie typographique. Je dois convenir cependant que l'effet de ces estampes est généralement foible, que le dessin en est trop maniéré, que l'artiste y paroît plus occupé de son travail que de son objet, & que je ne fais quoi avertir le lecteur attentif, que ce bel ouvrage est exécuté dans un tems où il n'a, pour ainsi dire, que l'intérêt de la façon. J'ai vu d'autres éditions de la Bible mise en figures, bien inférieure à

* On trouve chez le même une nouvelle édition des *Sentimens d'une ame pénitente &c.*, par feu M. de Besombes, ouvrage qui a eu un succès extraordinaire parmi ce qui reste encore de bons chrétiens & d'ames pieuses en France (voyez le journ. du 1. Juillet 1788, p. 359) ; item une nouvelle édition des *Instructions-familieres sur les fêtes de l'année &c.* ; par M. l'abbé Janson, prix 30 sols de France, ouvrage d'un usage général & décidément utile pour les pasteurs & pour les peuples (Voyez le journ. du 1. Sept. 1789, p. 20). On trouve cet ouvrage chez les principaux libraires des Pays-Bas Catholiques.

celle-ci pour l'élégance & la finesse du burin, dont l'aspect étoit tout autrement imposant, & riche en impressions vives & profondes. . . . Si je ne craignois pas de paroître proférer un blasphème calcographique, je dirois que je préfère en quelque sorte la *Physica Sacra* de Scheuchzer, quoique défigurée par quelques idées protestantes, & ornée de figures dont le but principal est la partie physique de la Bible, & l'historique seulement l'accessoire.



Tableaux historiques & chronologiques de l'histoire ancienne & du moyen âge, des principaux pays de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe; avec un précis de la mythologie Grecque, expliquée d'après Hérodote, & un tableau des principes généraux de la langue Française Ouvrage élémentaire, à l'usage des jeunes personnes des deux sexes, par M. de Grace, censeur royal. A Paris, chez Onfroy 1789.

J'AI parcouru ce volume avec toute l'attention qu'un lecteur vieux & tant soit peu dégoûté de toute lecture, peut donner à un livre élémentaire. Je n'y ai rien vu de repréhensible, point de ces petites embuches philosophiques, répandues aujourd'hui par-tout, pour tromper & corrompre le premier âge. Je n'y ai trouvé qu'un défaut d'abondance; il m'a paru qu'il y avoit trop de choses, & que la multitude des objets nuisoit à leur développement respectif.

Suite des *Réflexions sur le projet de vendre les biens ecclésiastiques, sur-tout relativement aux provinces Belghes.*

UN pere de famille a six enfans ; trois entrent en Religion, les trois autres vivent avec aisance ; ils tiennent un état honorable ; ils commercent ; leur fortune profite à la société : leur commerce eût manqué du nerf nécessaire, si la fortune de leurs pere & mere eût dû être divisée en six, au lieu de l'être en trois.

Un autre pere de famille parvient à placer un de ses enfans dans l'état ecclésiastique. La fortune du fils est une ressource pour la sœur, pour la mere, pour le pere. Voyez-les réunis autour de cet ecclésiastique respectable ; voyez-les vivre avec lui, de ce qu'il a obtenu par ses talens, par sa conduite ; & dites encore que les biens ecclésiastiques sont étrangers aux laïcs !

En dépouillant les ecclésiastiques, qui dépouillez-vous ? Ne dépouillez-vous pas votre propre postérité ? N'est-ce pas elle qui est appelée à tour à tour à en profiter ? N'est-ce pas elle qui se verra heureuse du patrimoine de l'Eglise ?

Admirez tel champ qui fructifie plus que le champ voisin : interrogez, on vous dira : „ Ce „ champ appartient à un corps ecclésiastique „ qui loue à bon compte, qui a un fermier „ riche, dont les ancêtres se regardent, depuis „ deux à trois siècles, comme propriétaires, „ qui fertilise, qui cultive comme s'il étoit „ propriétaire, & dont la fortune lui permet de „ faire des expériences utiles à l'agriculture „ Sont-ce les seuls ecclésiastiques qui profitent de ces belles récoltes ? N'est-ce pas le public qui

recueille les fruits du sacrifice que font les ecclésiastiques sur le fermage qu'ils pourroient avoir en rigueur ?

Voyez cette grande ferme, cette grande exploitation ; comptez la quantité de bestiaux qu'on y élève. Si ces biens étoient vendus, s'ils se trouvoient en la possession d'un particulier dont l'état, la fortune, ou les dépenses, le forceroient à tirer de son bien le plus grand parti, à diviser sa ferme, à pressurer l'occupeur & la terre ; auriez-vous, pourriez-vous encore avoir cette même quantité de bestiaux, cette même quantité de denrées ? Ces denrées ne vous sont-elles pas destinées ? Ces bestiaux ne sont-ils pas pour vous ?

Dans des années de disette, quelle ressource ne trouve-t-on pas dans les corps ecclésiastiques ? On pourroit citer dix abbayes des provinces de Flandre, Haynaut, Cambresis, Artois, qui, dans des momens de disette de bled, en ont distribué chez eux & à leurs vassaux à très-bon compte, & en ont fait conduire aux marchés voisins, qu'elles y auroient vendus à bien meilleur compte encore, si elles n'avoient pas craint par-là d'en éloigner les fermiers.

Les corps ecclésiastiques arrêtent la misère ; ils emploient nombre de bras ; tel ouvrier seroit sans ouvrage, s'il ne travailloit point dans une abbaye ; tel autre ouvrier manqueroit également de travail, s'il n'étoit pas employé par quelqu'un qui gagne sa vie au service d'une abbaye.

Et quand par le travail qu'elles font faire, les abbayes n'ont pu arrêter la misère, quelles ressources n'y trouve-t-on point encore ! Parlez, habitans des provinces Beligiques ; c'est à vous à rendre hommage à la charité de vos corps ecclésiastiques ; dites à la nation tous les

secours que vous avez obtenus de ces corps ; pouviez-vous trouver les mêmes ressources chez les particuliers ? Les particuliers ont fait tout ce qu'ils ont pu ; ils ont fait peut-être au-delà de ce qu'on pouvoit en espérer ; mais y a-t-il de comparaison entre ce que les particuliers ont fait, & ce qu'ont fait les corps ecclésiastiques ?

L'état lui-même, de quelle abondante ressource ne lui sont pas nos abbayes ? Sommes-nous en guerre ? on y trouve des vivres, des munitions de bouche, des fourrages, des pailles, des bois de construction ; & lorsqu'il s'est agi de venir au secours de l'état par des dons gratuits, les corps ecclésiastiques de nos provinces se sont toujours empressés de donner des preuves de leur patriotisme, quoique leurs biens fussent absolument soumis aux mêmes charges que ceux des laïcs.

En vendant les biens ecclésiastiques, on détruit donc tout principe politique. On avoit une source d'abondance, on la tarit. Nos voisins l'ont fait, ils l'ont fait pour effacer à jamais jusqu'au souvenir de la Religion catholique ; en ont-ils retiré quelque avantage politique ? Le plus grand usurpateur des biens des monastères, Henri VIII, roi d'Angleterre, n'en a pas moins fait deux fois banqueroute. Consultez les Anglois d'aujourd'hui, & vous saurez que depuis cette révolution, la taxe pour subvenir aux besoins des pauvres, va à peu près au quart du revenu de l'état.

Telles sont les réflexions que doit faire tout ami de la Religion, tout bon citoyen, tout François. Il en est d'autres qui sont particulières à nos provinces, & toutes, d'un ordre majeur.

Il n'y a pas de provinces où il y ait autant de biens ecclésiastiques que dans les nôtres :

nous ne connoissons pas la juste différence de proportion : mais il est notoire qu'elle est du tiers, relativement à certaines provinces; de la moitié & des trois quarts, relativement à d'autres. D'après cela, méditez & voyez.

On propose de vendre les biens ecclésiastiques pour, entr'autres choses, pourvoir au *déficit* annuel de quarante millions, que la suppression de la gabelle va occasionner. Vous, qui n'êtes pas sujets à la gabelle, vous, qui en êtes exempts par des traités, par des capitulations, vous allez donc non-seulement racheter la suppression d'un droit qui vous est étranger, mais vous allez, plus qu'aucune autre province, contribuer à son rachat.

On propose de vendre les biens ecclésiastiques pour payer la dette de l'état. Cette dette, à quelle quotité la devez-vous? Vous la devez comme toutes les autres provinces; vous en devez votre part, mais vous n'en devez que votre part. Cependant si, pour éteindre la dette publique, on vend les biens ecclésiastiques, vous en supporterez beaucoup plus, infiniment plus qu'aucune autre province.

Et comment ces ventes se feront-elles? Il n'est point d'assez riches particuliers, d'assez riches seigneurs dans nos provinces pour en faire l'acquisition. Des compagnies se formeront pour les acheter. Et où se formeront-elles? chez l'étranger.

Que deviendrons-nous après ces ventes? L'étranger qui aura acheté, voudra tirer bon parti de ses acquisitions: des compagnies de régisseurs, d'admodiateurs, des sang-sues, en un mot, vont fondre par-tout. Les fermes seront divisées & subdivisées. Moins de récoltes, moins de denrées, moins de bestiaux. Les fermiers, les terres seront pressurés, les bois, les plan-

tations négligés. Ces acquéreurs n'étant liés par aucun motif à nos intérêts, nous regarderont comme leur proie. Ils ne seront arrêtés par aucune considération.

Que deviendront les revenus immenses que ces étrangers tireront de nos provinces ? Ils passeront chez eux ; les sueurs de nos habitans ferviront à arroser des champs étrangers, à entretenir le luxe étranger. Sera-ce cet étranger qui embellira, qui améliorera nos contrées, qui y employera des ouvriers ? Vous, négocians, pouvez-vous compter que votre commerce, presque toujours de détail, sera alimenté par ces étrangers ? Vous, artisans & ouvriers de toute espece, seront-ce ces étrangers qui exerceront vos talens, qui vous nourriront ? Vous, pauvres à plaindre, sera-ce cet étranger, qui ne vous connoît pas, qui prendra part à votre sort ? Serez-vous l'objet de ses aumônes ? Si vous tous, vous vous plaignez, qu'aura-t-on à vous dire ? On vous dira : „ Lorsque nous „ étions riches, vous aviez des ressources ; „ lorsque les biens des ecclésiastiques étoient „ dans les mains de leurs légitimes proprié- „ taires, ils étoient indirectement votre patri- „ moine. Aujourd'hui, ces biens n'existent plus „ pour nous. Ces belles terres languissent, elles „ dépérissent, & le peu qu'elles produisent, „ c'est pour des étrangers. Cherchez aujourd'hui „ chez eux les secours que jadis vous „ receviez des revenus que maintenant ils em- „ portent. „

Et lorsque ces étrangers revendront, ils revendront en détail ce qu'ils auront acheté en gros ; ils revendront à cher prix, ce qu'ils auront acheté à vil prix. Après nous avoir fait languir, après avoir porté chez eux des revenus immenses, ils y porteront un capital quadru-

plé, quintuplé. Sommes-nous donc trop riches? Faut-il nous ruiner à toujours, par le remède même qu'on voudroit apporter à nos maux?

Où trouvera-t-on assez de numéraire pour acquérir les biens des ecclésiastiques de nos provinces? On en conçoit la difficulté. On croit y répondre, en disant qu'on recevra pour comptant les créances des créanciers de l'état.

A Dieu ne plaise que nous nous permettions de rechercher si ces créances sont assez privilégiées, pour que, pour y satisfaire tout-à-coup, on sacrifie, dans tout le royaume, une classe entière de citoyens, & toute la fortune, toute la ressource de nos provinces! Ces créanciers de l'état sont, pour la plupart, des fermiers-généraux qui l'ont ruiné, des gens qui ont prêté au plus gros intérêt, des entrepreneurs qui ont gagné cent pour cent, aux dépens du pauvre qu'ils ont vexé; ce sont, pour la plupart, des gens qui, perdant même leur créance actuelle, se trouveroient encore avoir, des dépouilles de l'état, une fortune scandaleuse. De pareils créanciers, méritent-ils donc qu'on les mette à la place du clergé, & le clergé à leur place?

Mais, supposons tous créanciers à plaindre, tous créanciers légitimes, qui sont-ils pour la plupart? Ce sont des Genevois, des Génois, des Hollandois. Ce seront donc ces Genevois, ces Génois, ces Hollandois, qui seront admis à donner pour comptant leurs créances, & qui, par l'énormité de leur dû, auront, en quelque maniere, le choix des biens.

Sur quels biens tombera le choix des Hollandois? Sur des biens de nos provinces plus voisines de la Hollande, & avec lesquelles ils aimeront d'avoir des relations. Ce sera donc en Hollande que passeront les principaux, les

plus beaux revenus de nos provinces ! Ce sera en Hollande que vous devrez recourir, vous, négocians de nos provinces, pour faire fleurir votre commerce. Ce sera en Hollande que vous devrez aller, vous, artisans, ouvriers, pour avoir du travail. Ce sera en Hollande que vous devrez faire entendre vos plaintes, vous, pauvres, pour être secourus.

Allons plus loin. Ces Hollandois, qui auront des biens immenses dans nos provinces, diviseront leurs fermes. Des villages, des bourgs, des villes toutes entières leur appartiendront. Que ne pourront-ils pas, dans le cas d'une révolution ?

Il s'offre un moyen bien plus simple. Que, conformément aux vœux de nos provinces, consignés dans nos cahiers, on les charge d'une quotité de la dette publique. Que le clergé de nos provinces prenne à lui une forte partie de cette quotité de la dette publique. Qu'on l'autorise à faire des emprunts, à se défaire de ses biens les moins fructueux. La dette se payera. Nous conserverons les ministres de notre Religion. L'état conservera ses ressources. Nos provinces ne seront point ruinées.

F A B U L A,

A Marquardo Guido ex manuscripto Divionensi descripta.

MULTOS cùm menses ægotâffet milvius,
Nec jàm videret esse vitæ spem suæ;
Matrem rogabat, sancta circumiret loca,
Et pro salute vota faceret maxima.

Faciam, inquit, fili, sed opem ne non impetrem,
Vehementer vereor; nam qui delubra omnia
Vastando, cuncta polluisi altaria,
Sacrificiis nullis parcens, nunc quid vis rogem?

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 6 Février). Le marquis de Lucchesini, envoyé de S. M. Prussienne, de retour ici du voyage qu'il a fait à Berlin & à Dresde, a remis à la députation des affaires étrangères la réponse de sa cour au projet qui lui avoit été communiqué de la part de la république, pour conclure un traité d'alliance défensive & de commerce entre la Pologne & la Prusse. Entr'autres avantages offerts par la Prusse, se trouve la réduction à deux pour cent des droits de *transit* sur les productions qui passent sur des bâtimens Polonois par la Vistule à Dantzig. En compensation de ces avantages, & de la promesse d'un secours considérable en cas d'attaque, la Prusse desiroit que la république lui cédât ses droits de suzeraineté sur les villes de Thorn & de Dantzig, ainsi que sur la starostie de Dyhow. Mais la députation des affaires étrangères, après avoir examiné ces projets, a cru devoir déclarer au ministre Prussien, le marquis de Lucchesini, que cette dernière clause n'étoit pas même de nature à être proposée à la diete, & que la république n'y consentiroit jamais. Il a été en conséquence envoyé sur le champ un courier à Berlin pour y porter la nouvelle de cet obstacle, & M. de Lucchesini attend des instructions ultérieures. On ne croit pas cepen-

dant que ce refus puisse apporter aucun refroidissement dans les sentimens de la cour de Berlin à l'égard de la Pologne ; & cette république ne continue pas moins de se préparer à jouer un rôle actif dans la guerre générale dont l'Europe est menacée. La commission de guerre se hâte de fournir l'armée de tout le nécessaire. Elle vient de lui procurer encore 600,000 boulets , 600 quintaux de plomb & autant de poudre.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 3 Février). La Porte vient enfin d'être instruite que Mahmud , bacha de Scutari , n'a absolument rien effectué de tout ce qu'il avoit promis pour obtenir son pardon. Dans la lettre qu'il a écrite lui-même au grand-visir, il se plaint hautement de l'inhumanité & de la mauvaise foi dont les Bosniaques en ont agi envers ses troupes , qui auroient toutes été dans le cas de périr de faim , s'il n'avoit fait des efforts extraordinaires pour leur procurer du pain à un prix exorbitant ; de sorte qu'il fait monter à plusieurs millions de piastres les fraix que lui a coûté cette expédition , qu'il n'a entreprise que pour prouver à la Porte son zèle pour la religion ainsi que son respect pour le grand-seigneur. La sublime-Porte a paru , ne pouvant mieux faire , se contenter de ces raisons.

Il paroît décidé que la guerre sera continuée cette année. C'est en vain que le divan fait des instances pour que sa hauteesse ne se rende pas à Andrinople ; le départ paroît en être fixé pour les premiers jours du mois de Mars. Il arrive en Romanie des corps considérables de toutes les parties de l'empire Otto-

man, & les troupes d'Alie commencent à passer en grand nombre pour la même destination. Dziass-Beg, bacha d'Alep, qui passe pour être le meilleur politique de la Turquie, fera de la suite du grand-seigneur, qui a engagé aussi les ambassadeurs étrangers à l'accompagner.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 26 Février*). Le vice-amiral prince de Nassau se trouve actuellement à Cronstad, visitant aussi les ports de Wybourg & de Frederichsham, pour y faire construire & réparer la flotte de galeres. Le lieutenant-général de Numfen est parti pour la Finlande afin d'y prendre inspection de nos postes sur la frontiere & d'y renforcer ceux qui en ont besoin. Il a été aussi donné des ordres à Archangel d'appareiller la flotte qui sera très-considérable, puisqu'elle sera augmentée de 10 vaisseaux de ligne & de 5 frégates.

On assure que S. M. l'impératrice vient d'élever le prince Potemkin à la dignité de Hetman ou de chef de toutes les nations Cosaques, dépendantes de la Russie. On fait que, dans tout ce vaste empire, il n'y a aucune dignité qui égale celle-ci, vu que le Hetman des Cosaques exerce sur eux un pouvoir qui tient du souverain.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 10 Mars*). L'espoir du rétablissement de la paix, n'a jetté durant le cours de cet hiver, qu'une lueur très-foible; & il est certain aujourd'hui, que la guerre contre la Russie se continuera, dès que la saison le permettra, avec une activité proportionnée à l'aigreur presque personnelle, qui anime récipro-

quement notre cour & celle de Pétersbourg. Une brochure qui est sortie ici depuis quelque tems de l'imprimerie du Sr. Zetteberg, en est, sinon un nouvel effet, du moins une nouvelle preuve, ayant pour titre : *Du péril de la balance politique de l'Europe* ; le theme en est, que notre partie du monde a tout à craindre de l'ambition des deux cours impériales, particulièrement de celle de Russie ; & dans cette discussion, le cabinet de Pétersbourg est traité avec si peu de ménagement, que l'ambassadeur de l'impératrice en a témoigné toute sa sensibilité à Varsovie, où elle a été aussi abondamment répandue que dans notre capitale. L'on attribue ce traité politique à une main illustre, individuellement intéressée aux relations politiques qu'on y met dans la balance. Cependant, dans une rencontre, le ressentiment qui envénime trop souvent les querelles des princes, a fait place à des sentimens d'humanité, de pitié même. L'on fait que la cour de Pétersbourg a montré des dispositions favorables pour le pardon du Sr. Benzelsierna, convaincu d'avoir voulu incendier sa flotte dans le port de Copenhague. La cour de Danemarck, également touchée de pitié pour cet infortuné officier, lui a non-seulement fait grace de la vie, elle lui a même rendu la liberté ; & relâché de sa prison il est arrivé ici depuis peu de jours. En revanche, l'on a arrêté une personne suspecte, qui, après s'être arrêtée quelque tems à Carlscrona, alloit s'embarquer à Christianstادت pour passer dans les états de S. M. Danoise : on lui a trouvé plusieurs lettres en chiffres, qui jettent de grands soupçons sur son séjour en Suede.

Le roi vient de confier la direction des dé-

tails de la marine & la défense du port de Carlscrona au vice-amiral de Linderstedt, & celle du port de Gothenbourg au colonel d'Enskold. Sa majesté a nommé le comte de Bunge, ci-devant chargé de ses affaires à la Haye, à une place de conseiller-extraordinaire dans la grande-chancellerie.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 18 Mars*). La nouvelle de la mort de l'empereur a été apportée à Londres, le 3 du courant, par le secrétaire du chevalier Keith. Aussi-tôt après, le conseil s'est assemblé, & deux couriers du cabinet ont eu ordre de se tenir prêts à partir au premier moment. Une de nos feuilles publiques assure que cet événement ne peut avoir que des suites avantageuses pour le repos de l'Europe, & que la paix avec la Porte en fera probablement le premier effet. D'un autre côté, nos politiques regardent cette mort comme l'époque prévue & attendue depuis long-tems, pour mettre au jour les projets des cours alliées, & diriger les affaires de manière à assurer l'indépendance des Pays-Bas.

M. Gascoigne, de Liverpool, membre du parlement, a communiqué à M. Pitt une gazette de la Jamaïque, qui annonce une assemblée tenue par les Colons de cette île, & leurs résolutions relativement à la traite des Negres. Ils s'étonnent que le parlement Britannique ait pu penser un moment qu'il fût possible d'anéantir une propriété de 30 millions de livres sterlings, comme celle des esclaves de la colonie; & ils ne comprennent pas comment le mode peut favoriser une sorte d'humanité & de liberté qui tend évidemment à la destruction du commer-

ce, & à la ruine entière de tant de bons citoyens, & cela pour rendre libres des individus qui ne sauront de long-tems user de la liberté, qui sont absolument étrangers à la grande-Bretagne, & qui ne sont pas libres, même chez eux. En conséquence, les habitans de la Jamaïque demandent qu'en vertu de leur fidélité envers le roi & le gouvernement, on les conserve dans tous leurs privilèges. Ils soutiennent qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de leur interdire la traite des Nègres. Ils tiennent à peu près le même langage que les Américains avant la guerre, & il paroît que s'ils n'étoient pas écoutés, on auroit à craindre les suites les plus fâcheuses.

La semaine dernière un bruit affreux semblable à un coup de tonnerre se fit entendre au milieu de la nuit dans le village d'Arnside, près de Milthorp, dans le Westmoreland. A la pointe du jour, on aperçut un abyme de plus de 200 pieds de largeur, & d'une profondeur prodigieuse; six maisons & beaucoup de bestiaux ont été engloutis. La secousse s'est fait sentir à plusieurs milles de ce village. A une lieue environ de cette première ouverture, il y en a une beaucoup moins considérable. On a remarqué que les fables qui sont au bord de la mer sur la côte voisine, s'étoient enfoncés en différentes places.

E S P A G N E.

MADRID (*le 6 Mars*). Notre cour ayant fait vainement des instances près du gouvernement françois, pour qu'il mît cette année en mer une escadre afin de protéger nos possessions & notre commerce dans la Méditerranée; elle s'est enfin décidée à faire équiper une flotte à Carthage-

ne, qui fera composée de 4 vaisseaux de ligne, de 6 frégates & de 3 chebecs, sous les ordres du lieutenant-général Borza, pour croiser dans l'Océan & dans la Méditerranée.

On ne craint plus tant ici l'influence de la révolution de France, depuis les excès où s'est porté l'assemblée-nationale, & les scènes affreuses de Paris & de Versailles. Le peuple Espagnol est trop éloigné par caractère & par principes, de pareilles opérations, pour qu'il soit tenté de les imiter. Il se répand même un bruit fort singulier & qu'on assure être fondé : c'est que les *Cortez*, prévoyant que les liaisons de l'Espagne avec la France ne pourroient subsister dorénavant, ont engagé le roi à rompre le pacte de famille, & que celui-ci l'a fait. On remarque aussi que l'Espagne s'est tellement liée avec le Portugal, qu'il est probable, que ce dernier royaume rentrera dans la masse de la monarchie d'Espagne. Il paroît que l'épouse de l'héritier de Portugal n'aura pas d'enfants, & qu'ainsi la couronne pourroit bien échoir à l'infant d'Espagne que la reine de Portugal élève à sa cour, pour le rendre par-là agréable à la nation. Il y a plusieurs indices que l'affaire de la succession est réglée ainsi.

A L L E M A G N E.

RATISBONNE (*le 6 Mars*). La diète de l'Empire s'est assemblée le 26 du mois dernier pour la première fois depuis le décès de l'empereur : il s'y est trouvé quatre députés d'électeurs & cinq d'autres princes de l'Empire. Les délibérations seront continuées sans indication préliminaire, comme il est d'usage dans un interregne. Le premier & le plus important objet des délibérations actuelles sera de savoir si, pen-

dant la vacance du trône impérial, il y aura une régence de vicariat (a). Au reste, ce vicariat de l'Empire sera un des plus importans dans l'histoire d'Allemagne. Jamais la cour électorale de Baviere n'eut sur pied des forces aussi respectables qu'à présent; d'un autre côté, celle de Saxe en a en ce moment plus qu'elle n'en

(a) On fait que, lorsque l'Empire a perdu son chef, ses fonctions sont remplies par deux vicaires, les électeurs de Saxe & du Palatinat. Le premier a dans son département le cercle de la haute & basse Saxe, & tous les cantons où le droit Saxon est encore en usage. Le second régit les cercles du Rhin, la Souabe, la Franconie & tous les pays qui se gouvernent par l'ancien droit de Franconie. Chacun d'eux établit dans sa résidence une régence particulière du vicariat, & chacun d'eux y exerce toute l'autorité impériale. L'autorité de ces deux vicaires de l'Empire est cependant restreinte; ils ne peuvent ni aliéner, ni conférer aucun des grands fiefs de l'Empire. Cependant il est des pays tels que la Bohême, l'Autriche, & tout ce qui reste de l'ancien cercle de Bourgogne, qui ne veulent reconnoître aucune espèce de vicariat. Autrefois il y avoit de grandes contestations entre les électeurs de Baviere & Palatin, pour savoir si le vicariat du Palatinat appartiendroit au haut ou au bas Palatinat; mais ce différent ne peut plus subsister, depuis que ces deux électorsats sont réunis sur la même tête. En 1711, après la mort de Joseph I, cette contestation n'eut pas de suite, parce que l'électeur de Baviere se trouvoit mis au ban de l'Empire. Après l'élévation de Charles VII sur le trône impérial, les deux maisons de Baviere & du Palatinat firent un accord par lequel il fut réglé qu'à l'avenir chacun d'eux exerceroit tour-à-tour le vicariat, & que la maison de Baviere commenceroit: c'est ce qui arriva en 1745 après la mort de Charles VII. L'autorité de régence cesse immédiatement après l'élection du nouvel empereur; celui-ci doit même confirmer tout ce que les deux vicaires ont fait pendant l'interregne.

à jamais eues. Ces deux cours électorales peuvent sans peine mettre 80,000 hommes en campagne.

DRESDE (*le 1 Mars*). Hier notre cour a pris le deuil pour 14 jours à l'occasion de la mort de S. M. l'empereur. Aujourd'hui, on enverra dans tous les diocèses, la nouvelle prière dans laquelle est annoncée la mort de l'empereur, & qui contient des vœux pour la conservation de notre très gracieux Souverain qui exerce actuellement le vicariat de l'Empire dans toutes les provinces où le droit Saxon est en vigueur. On présume que c'est dans le palais de Bruhl que sera établie la chancellerie de l'Empire. Toute l'armée Saxonne s'assemble successivement près de Dresde. Nos troupes doivent former un cordon qui s'étendra de Meissen, sur Pirna, le long des frontières de la Bohême.

BONN (*le 16 Mars*). Notre cour a fait publier un mémoire ayant pour titre : *Exposition raisonnée des motifs, pourquoi l'exécution de la sentence de la sacrée chambre-impériale, du 27 Août dernier, confiée aux princes hauts-directeurs des Cercles du Bas-Rhin & de Westphalie, est restée jusqu'ici incomplète ?* Cet écrit in-4to. de 114 pages & en Allemand, accompagné de quelques pièces justificatives déjà connues pour la plupart, semble principalement dirigé contre la cour de Prusse. Quant à l'affaire de Liege, nous apprenons qu'elle est toujours à-peu-près dans le même état, mais que dans une lettre écrite en date du 9 à l'évêque-prince, le roi paroît résolu de retirer ses troupes, si les différens ne sont pas terminés avant la fin du mois.

Le bruit court que l'archevêque-électeur

de Cologne suivra l'exemple de celui de Treves à l'égard du congrès d'Ems, & que de plus, les moines dogmatifans, les athées surtout *, seront éliminés de ses états. On voit circuler la déclaration de l'électeur de Treves, dont voici la traduction.

* Voyez
le dern.
Journ. p.
461.

Clément - Wenceslas, archevêque de Treves &c. &c. A nos chers & fideles, grand-vicaire, official, garde des sceaux & autres tenans notre cour ecclésiastique. Salut.

„ Les différens qui se sont élevés depuis
„ quelques années entre la cour de Rome &
„ les archevêques d'Allemagne, concernant les
„ dispenses des empêchemens du mariage, &
„ autres objets de la juridiction ecclésiastique,
„ ne vous sont pas inconnus. *Les facultés quin-*
„ *quennales* demandées en dernier lieu, étant
„ expirées, nous ne les avons pas fait renou-
„ veller auprès du S. Siege; & nous avons,
„ sur vos rapports & sentimens, dispensé, le
„ cas arrivant, *auctoritate nostrâ ordinariâ ar-*
„ *chiepiscopali*. Il ne vous est pas moins connu,
„ que notre autorité métropolitaine & diocé-
„ saine s'étend sur quelques parties des duchés
„ de Lorraine & de Luxembourg, & du ter-
„ ritoire de l'électeur Palatin; & que vu la
„ vigilance des parlemens de Metz & de Nancy,
„ relativement à diverses ordonnances & nou-
„ veaux réglemens en matiere ecclésiastique,
„ émanés de S. M. l'empereur pour le duché
„ de Luxembourg, qui ont changé la disci-
„ pline anciennement établie, & pour d'autres
„ raisons très-fortes, nous avons été contraints
„ de demander les *facultés quinquennales* à
„ Rome par nos suffragans les évêques de
„ Myriophite & d'Ascalon; vous savez de plus,
„ que les dispenses nouvelles ne sont pas ad-

„ mises ni permises dans le territoire Palatin,
 „ si elles ne sont accordées en vertu des *quin-*
 „ *quennales.* „

„ Une telle bigarrure dans l'administration
 „ d'un même diocèse, a troublé beaucoup le
 „ clergé & le peuple ; & nous devons en crain-
 „ dre de grands scandales & des suites fâcheu-
 „ ses, selon que nous en avons été plusieurs
 „ fois informés par des lettres affligeantes qui
 „ nous venoient du duché de Luxembourg,
 „ où les choses sont à présent toutes changées,
 „ depuis que l'édit de S. M. l'empereur & roi,
 „ en date du 12 de ce mois, a révoqué &
 „ annullé toutes les ordonnances antérieures en
 „ matière ecclésiastique, nommément l'édit du
 „ 5 Décembre 1781, du 19 Août 1782, du
 „ 28 Septembre 1784, & la déclaration du
 „ 13 Mai 1786 concernant les mariages ; en
 „ conséquence de quoi les choses sont réta-
 „ blies sur l'ancien pied. „

„ Vous vous souviendrez aussi, que les
 „ troubles susdits ne sont que la suite de la fa-
 „ meuse consultation d'Ems, que nous n'avons
 „ considéré que comme une *ponctuation* ou
 „ projet qui devoit être présenté à S. M.
 „ l'empereur, pour tenter, sous sa médiation,
 „ des voies d'accommodement entre le Siege
 „ de Rome & les archevêques & évêques de
 „ l'empire ; projet qui a abouti à ce que S. M.
 „ l'empereur nous a renvoyés au consentement
 „ & à l'approbation des seigneurs territoriaux
 „ respectifs. Puisque donc nous n'avons jamais
 „ regardé, & que nous ne pouvons regarder le
 „ congrès d'Ems pour un concile, ni pour une
 „ règle établie, mais comme un ouvrage in-
 „ forme & nullement consolidé ; & considé-
 „ rant que l'union du chef & des membres
 „ de l'Eglise est à présent particulièrement né-

„ cessaire , & ne voulant pas donner la moins
 „ dre occasion d'un scandale quelconque , dé-
 „ cidés en outre de donner , comme nous don-
 „ nons , à tous nos fideles sujets l'exemple de
 „ la soumission à l'autorité légitime , & de re-
 „ connoître ce qui appartient au S. Siege par
 „ une possession immémoriale & incontestable :
 „ A ces causes , après une mûre délibération ,
 „ nous avons résolu de prier sa Sainteté de
 „ nous accorder les *facultés quinquennales*.
 „ Mandons & ordonnons par la présente , 1^o. que
 „ depuis ce moment , il ne soit plus disputé ni
 „ rien écrit dans notre Université & diocèse ni
 „ pour ni contre le congrès d'Ems ; 2^o. que
 „ les professeurs dans leurs leçons publiques
 „ respectives ne parlent du congrès d'Ems que
 „ comme d'une *ponctuation* , & nous avons
 „ donné des ordres en conséquence à ladite
 „ Université , sous la date d'aujourd'hui ;
 „ 3^o. que les *facultés* étant arrivées , vous ne
 „ dispenserez jamais au de-là de ce qui est per-
 „ mis par la teneur desdites facultés ; & en at-
 „ tendant leur arrivée , vous renverrez tous les
 „ supplians aux évêques suffragans de Myrio-
 „ phite & d'Ascalon , que nous avons là-dessus
 „ instruits aujourd'hui. Enfin , c'est notre in-
 „ variable & sérieuse volonté , que l'exercice
 „ de notre autorité ecclésiastique ne soit ja-
 „ mais plus étendue qu'elle ne doit l'être d'a-
 „ près une possession paisible , publique , & no-
 „ toire , & la conduite que nos prédécesseurs ,
 „ & nous mêmes avons observée avant le con-
 „ grès d'Ems. Nous voulons que cette résolu-
 „ tion soit aussi communiquée aux doyens ru-
 „ raux & aux curés. A tant Dieu vous ait dans
 „ sa sainte garde. „

Clément-Wenceslas , électeur.

Coblentz le 20 Février 1790.

VIENNE (*le 17 Mars*). Le 12 à dix heures & demie du soir, S. M. le roi de Hongrie & de Bohême arriva en cette résidence en parfaite santé.

Dans l'assemblée des états de la basse-Autriche, du 10 de ce mois, on est convenu des points principaux sur lesquels rouleront les remontrances relativement à la nouvelle forme des contributions. Cette séance a été très-orageuse ; on a arrêté de prier sa maj. d'ordonner des recherches sur les personnes qu'on accuse d'avoir surpris la religion de Joseph II, en cherchant à lui prouver, par des actes supposés, que la nouvelle contribution territoriale étoit approuvée par la plupart des propriétaires de la basse-Autriche. On assure même que les états demanderont la punition des auteurs de cette innovation, qui n'avoient réussi à la faire adopter par le souverain, qu'en lui peignant les seigneurs propriétaires des biens-fonds, comme des tyrans qui molestoient leurs vassaux. — Quatre seigneurs Polonois sont venus ici comme députés de la Gallicie pour présenter au roi un ample mémoire sur plusieurs griefs ; & il est probable que les autres provinces en feront autant. La Bohême & la Moravie demandent que la contribution territoriale qui ruine également le seigneur & le paysan, soit diminuée ou abolie. On fait que feu l'empereur en introduisant le nouveau système, par les conseils de quelques individus qui n'ont eu pour but que leur propre fortune, ne leur avoit prêté l'oreille, que parce qu'ils posoient pour principe une chose vraie, savoir que l'ancien arpentage étoit fautif & les cadastrés remplis d'erreurs ; mais il n'avoit pas prévu que par la rectification de ces deux choses, ces

hommes jeteroient la confusion & le dégoût parmi tous les propriétaires de bien-fonds, & qu'ils leur causeroient des pertes immenses : en effet, il y en a qui jouissant d'un revenu de 6 mille florins, ont été obligés d'en dépenser 8 mille pour l'arpentage de leurs terres, de sorte qu'outre la perte de ce capital, ils paient aujourd'hui le double de ce qu'ils payoient autrefois. Enfin ce n'est pas une exagération de dire qu'il y a des seigneurs à qui la rectification a coûté au-delà de 2 cens mille florins sans que l'état en ait tiré aucun profit.

Toutes les personnes qui sont arrivées ces jours derniers dans cette capitale, venant de la Silésie, de la Moravie & de la Bohême, nous représentent les grandes routes de ces provinces couvertes de transports militaires de toute espèce ; ce qui prouve que les ordres donnés relativement à ces préparatifs n'ont point encore été contremandés. Outre cela nous avons vu arriver ici de l'Autriche, du Tirol & de l'empire plusieurs milliers de recrues qui ont été distribuées de suite dans les divers régimens de cette garnison, ainsi que dans ceux qui se trouvent dans le voisinage de Vienne.

Quelques brochures qui viennent de paraître à l'occasion de la mort de l'empereur, ont engagé le ministère à restreindre encore la liberté de la presse, que l'on craint de voir bientôt réduite au même point où elle étoit sous Marie-Thérèse.

M. Schmidt, secrétaire de M. Brambilla, a adressé des listes des malades & des morts des armées Autrichiennes, depuis le premier Juin 1788 jusqu'au 31 Mai 1789. Sur 250 mille hommes, 172,386 ont été malades, & 33,543 sont morts : c'est 7 hommes sur 36, ou un peu

plus que la septieme partie de toute l'armée , & plus du cinquieme des malades. On ne comprend pas dans ce calcul les hommes tués dans les rencontres, escarmouches, sieges, &c. Ce tableau a été inféré dans la Bibliotheque médicale & chirurgicale, ouvrage dont la réputation est suffisamment établie.

Le colonel Stein qui a si bien & si long-tems défendu l'autre Vétéran, est mort le 6. Le général Haddick est mort le 12. Le prince Cobourg est toujours très-mal. Le maréchal de Laudon, qui doit commander en Bohême, a de fréquentes incommodités que son grand âge rend inquiétantes. Il semble que nous soyons à l'époque de cette plainte prophétique : *Abtulit omnes magnificos meos Dominus de medio mei.* Thren. I. 15.

PRESBOURG (le 6 Mars). La couronne de Hongrie, qu'un ange, suivant la tradition, apporta du ciel au pape pour en faire présent à St. Etienne, un de nos rois, est arrivée ici le 20^e Février au son de toutes les cloches ; une foule de nobles qui étoient venus au-devant de ce meuble précieux, exigèrent qu'on le leur fit voir. Les comtes Kaglewick & Nadaffi, qui en étoient les gardiens, voulurent insister à ne pas ouvrir l'étui qui le renfermoit ; cette résistance & leur vêtement à l'allemande penferent leur être funestes. Enfin la couronne fut découverte, & l'on s'écria avec ravissement : *verè, est sancta nostra corona.* La voiture fut dételée & traînée par le peuple jusqu'à Kitze, des nobles la garderent & le comte de Forgacs, obergespann du comitat de Neitra, voulut y faire la premiere heure de faction. Le cortege a été accompagné jusqu'à Bude par le

prince Bathiani , cardinal-primat du royaume. (a)

BUDÉ (le 8 Mars). Le 21 Février à 4 heures du soir, nous avons vu arriver ici la célèbre couronne du roi S. Etienne. Elle a été reçue au bruit du canon & au son de toutes les cloches. Après avoir été exposée, avec les autres ornemens royaux, pendant trois jours, dans l'église du palais, aux yeux du public, elle fut enfermée, en présence des dicasteres & de la noblesse, dans le coffre destiné à la recevoir, & portée dans la chambre où elle devra rester à l'avenir. L'inventaire fut signé par les députés de toute la noblesse. Durant les trois jours que furent exposés la couronne, le globe, le sceptre, l'épée, le manteau & les fouliers de St. Etienne, on a vu quelques savans tracer le modele sur-tout de la couronne & examiner le tout diplomatiquement. Sur tout son passage elle avoit donné lieu aux plus grandes réjouissances; on érigea des arcs de triomphe, & toute la nation sembloit être venue au-devant de ce diadème respecté. Ces réjouissances, au reste, ont été accompagnées de quelques désordres; personne n'a osé se présenter que

(v) Quoi qu'il en soit de cette tradition, cette couronne est une piece très-respectable. Son antiquité, le grand pape qui la donna, le grand & S. Roi qui la porta, la nation qui l'a si long-tems défendue contre les infideles, & qui l'a toujours regardée comme la possession caractéristique du roi légitime; tout cela concourt à la rendre intéressante. Vainement Voltaire s'est-il moqué de l'importance que les Hongrois attachent à cette couronne, jusqu'à n'avoir jamais voulu reconnoître pour roi celui qui ne l'avoit pas. Si quelque chose doit être bien constaté & sanctionné, c'est bien la royauté.

que dans le costume national ; les dames mêmes ont été forcées de renoncer à leur parure accoutumée , pour prendre celle qui étoit tombée en désuétude ; les maîtres d'école allemands que l'empereur avoit établis dans tous les villages , ont été chassés. On assure que la prochaine diète fera très-orageuse.

I T A L I E.

ROME (*le 4 Mars*). On assure que S. S. s'est déterminée à régler plusieurs objets qui regardent la discipline ecclésiastique & le dogme , contre quelques novateurs répandus en Europe , & qu'à cet effet elle a adressé un Bref paternel & touchant à tous les souverains , en les invitant , comme les fils & les protecteurs de l'Eglise , à coopérer avec elle , pour maintenir dans toute sa pureté , la Religion Catholique-Romaine , contre les ennemis du St. Siege.

— Le S. Pere a reçu une lettre de l'empereur , écrite peu de tems avant sa mort , lettre dont il a eu lieu d'être très - satisfait , & qui fait naître de profondes réflexions , bien consolantes pour les bons catholiques. —

Le chevalier Ganni , chargé des affaires de Tofcane près notre cour , est parti ces jours derniers pour Naples , d'où nous apprenons que la fluxion sur les yeux de la reine , qui caufoit beaucoup d'inquiétude , commence à donner des espérances de guérison. — On continue toujours l'instruction du procès du fameux aventurier Cagliostro ; d'après ce qu'il en transpire dans le public , il paroît que cette ville fera le terme de ses voyages. (a)

(a) On remarque , à cette occasion , qu'en 1696 il mourut à Rome un Milanois nommé Joseph-Fran-

On connoît aujourd'hui la réponse que le cardinal archevêque de Malines & l'évêque d'Anvers ont faite au Bref de sa sainteté. Voici le contenu de cette piece.

Ad Epistolam sanctissimi Domini nostri Pii papæ VI
 Responsio Jo. Henrici cardinalis a Frankenberg,
 Archiepiscopi Mechliniensis, & Corn. Francisci
 episcopi Antuerpiensis.

Beatissime Pater,

Sanctitatis tuæ litteras, & quæ in iis plena pietatis, plena illius quæ communem christiani orbis parentem tantoperè decet, sollicitudinis sensa, non sine ingenti letitiâ exceperimus atque exosculati sumus.

Lætissimum etiam nobis ac gratissimum fuit, Beatissime Pater, (ut hinc faciamus exordium) ex iisdem litteris intelligere, Sanctitatis tuæ animo planè infixam esse hanc de nobis verissimam opinionem, minimè per nos, per episcopos Belgii & ductores christiani gregis fletisse, quominus civium inter se & cum principe suo nexus ac concordia, intacta intemerataque servarentur. Fecimus, Beatissime Pater, fecimus profectò, aut certè facere conati sumus, quidquid ad hunc finem assequendum conducere arbitrati fuimus; intactum nihil, nihil in hac re intentatum reliquimus. Sed, eheu! quùm maximè id ageremus, continuò aliæ ex aliis molestiæ creatæ sunt pacis ac tranquillitatis cupidissimis harum provinciarum incolis. Nova quotidie edicta in vulgus

çois Borri, qu'on peut regarder comme le Cagliostro du siècle précédent. Il trompa plusieurs personnes, en leur faisant croire qu'il possédoit la pierre philosophale, entr'autres la reine Christine de Suede, qui se trouvoit alors à Hambourg. Ceux de sa secte étoient obligés de faire vœu de pauvreté & de lui remettre leurs biens, en faisant serment de travailler à l'accroissement de l'empire du Seigneur, qui s'étendrait dans peu par toute la terre. Il s'enfuit enfin en Hongrie, où il fut arrêté & remis au pape Innocent XII qui le fit condamner à une prison perpétuelle. Il mourut dans la même chambre qu'occupe actuellement Cagliostro. — Voyez le *Dict. hist.* art. BORRI.

*edita, novæ leges institutionesque, quæ non ecclesiasticam solùm disciplinam & cognata nobis religionis sensa, sed patrios ritus consuetudinesque, libertates ac jura civium & civitatum planè pessumdarent: donec eò tandem deventum est, ut, quod Belgicæ libertatis velutè palladium habebatur, pactum illud solemne ac auspicalè (Lætum Introitum vocant) principem inter & ci-
ves, uno icù convelleretur. Et quo id tempore contigit? Eo præcisè, Beatissime Pater, quo in vicinâ Galliâ novus ubique rerum ordo exoriebatur; quo potestas regia, si non imminuta, suos certè intra terminos consistere jussa erat; quo populi plebesque tumultuantes, magistratus suos obmutescere legesque ipsas filere cogebant.*

Et quod invictâ ratione Sanctitati tuæ, totique orbî christiano fidem faciet, nihil hîc ab episcopis, nihil a reliquo clero peccatum; summa ubique reipublicæ tranquillitas perduravit, nullibi exerti gladii, nullibi in armis pro civibus miles, quamdiù ecclesiasticæ res ac personæ a regali potestate solæ impetebantur. Patientia illa quam, Christo magistro, didicimus, omnes ubique impetus, omnes animorum motus, suasoribus episcopis, cohibebat. Sed quùm arx ipsa libertatis, quùm civica jura, consuetudines avitæ, quùm pacta & conventa, longo sæculorum usu probata, multo studio ac labore stabilita, is ipse denique, quem jam diximus, Lætus Introitus, quùm hæc omnia non impeterentur tantùm, sed penitùs convellerentur; tunc averfa sunt omnium incolarum corda, tunc in vicis & oppidis palàm conclamatum decretumque omnibus, aut in pristinam se libertatem vindicare, aut in exteras terras migrare, aut ferro occumbere. Eodem tempore, imminentibus jam undique periculis, præcipiti fugâ nos eripere & exulare, aut secretissimâ latebrâ nos abdere & adversus insidias tegere coacti fuimus episcopi, uti Sanctitati tuæ notum credimus; donec, ejurato a victore populo Josephi Cesaris regno & auctoritate, & jam aliâ reipublicæ formâ, vel nobis absentibus, institutâ, ad aliud sacramentum & ipsi transire compulsi fuimus.

Judicet hinc Sanctitas tua, quid in præsentî rerum statu sperare fas sit, quid ab episcopis requirere. Promissis regiis, iisque quæ populorum juribus consentanea, aut expectationi in speciem faventia, toties in vulgus sparsa sunt, toties ostensa, & nunc quoque ostenduntur, delusæ spes fallacesque eventus fidem abrogârunt: adeo

ut his iterum artibus mulcere animos velle, præsertim jam obstinatos, jam gustatâ semel libertatis cupidissimos, & ad regalem servitutem revocare, non humanæ facultatis opus sit, non nostræ. Nobis certè constat effici nihil posse, nihil debere aliud, quàm quod effectum est; quod & Sanctitas tua ultrò volensque agnosceret, si aut hic coram adesset, aut nostratium animos, vires, voluntates, constitutam denique jam novæ reipublicæ formam, cætera omnia explorata haberet. Nemini certè nostrum ad alias leges, in alia rursùm jura transire hodie integrum est: hoc unum restat, ut avitam Religionem, avita illa pietatis sensa, quibus Belgium nostrum huc usque inclaruit, castos denique mores, & cætera omnia quibus populus frugi stabilitatem ac felicitatem suam asserere possit, conjunctis viribus animisque foveamus, & nos præsertim episcopi tueamur; arceamusque ab ovili lupos, & quæcumque fædam illam illuviem quam non nulli invehere parabant, adferre nata sunt.

Hæc dum omni studio, dum totis animis conamur, tu, Beatissime Pater, apud exteros principes, & consociata nobis aut brevi consocianda regna ac respublicas nostras, quæsumus, partes suscipe, tu nos protege, nos tuere, nobisque impertitâ illâ paternâ tuâ atque apostolicâ benedictione (quam a te supplices iterum petimus), conatibus nostris cælestes etiam favores exora.

Hæc sunt candidissima animorum nostrorum sensa, quibuscum pedibus tuis advolvimur,

Beatissime Pater,

Sanctitatis tuæ
Humillimi atque observantissimi
filii & clientes,

Jo. Henricus, archiepiscopus Mechliniensis,

Corn. Franciscus, episcopus Antuerpiensis.

Bruxellis, viij. Id. Mart. M. DCC. LXXX.

TRADUCTION.

Réponse de son Emin. Mgr. le Cardinal-Archevêque de Malines, & de Mgr. l'évêque d'Anvers, au Bref de sa Sainteté, daté de Rome, le 23 Janvier 1790.

Très-saint Pere,

La lettre que votre Sainteté nous a adressée, & qui portoit l'empreinte de la piété & de la sollicitude qui caractérisent si bien le pere commun des

fideles, nous a pénétrés du respect le plus humble & de la joie la plus vive.

Ce fut encore, très-saint Pere (& nous le confessons d'abord avec plaisir), ce fut encore un motif de consolation & de joie pour nous, d'apprendre par votre lettre, que votre Sainteté est pleinement convaincue qu'il n'a jamais tenu à nous évêques & aux autres chefs du peuple chrétien, que l'union des citoyens entre eux & les liens qui les attachoient au souverain, ne conservassent toute leur force & toute leur intégrité. Pour empêcher ces liens de se rompre, nous avons fait, très-saint Pere, ou du moins nous nous sommes efforcés de faire tout ce qui dépendoit de nous, & que notre zele nous inspiroit. Tout a été mis en œuvre, toutes les ressources ont été épuisées de notre part. Mais hélas ! tandis que nous déployions à cet égard les plus grands efforts, des outrages multipliés frappoient sans relâche les habitans paisibles de la Belgique. Chaque jour voyoit éclore de nouveaux édits, chaque jour voyoit promulguer de nouvelles loix & de nouveaux décrets, dont l'effet devoit être, non-seulement de renverser la discipline ecclésiastique & d'éteindre les sentimens de religion & de piété si naturels aux habitans de nos provinces; mais encore d'anéantir les usages & les coutumes de la nation, les privilèges & les droits des cités & des citoyens. Enfin, le coup fatal fut porté à ce pacte inaugural & solennel, appelé parmi nous la *Joyeuse-Entrée*, pacte qui lioit le prince autant ou plus que les sujets, & que nous vénérons comme le *palladium* de la liberté Belgique. Et à quelle époque outrageoit-on ainsi les Belges ? C'étoit, très-saint Pere, au même tems que la France, état voisin du nôtre & bien plus puissant, voyoit naître dans son sein un nouvel ordre de choses, lorsque l'autorité royale s'y voyoit, sinon dégradée, du moins forcée de se renfermer dans de justes bornes; c'étoit enfin, lorsque tous les sujets de cet empire, en proie aux mouvemens les plus orageux, réduisoient au silence les loix elles-mêmes & ceux qui en étoient les organes.

Votre Sainteté & tout l'univers chrétien nous rendront, sans doute, la justice de croire que la conduite des évêques & de tout le clergé Belgique

dans tous ces événemens, est absolument irréprochable; & la preuve en est dans ces événemens mêmes. Tant que l'autorité souveraine n'a menacé que les biens & les personnes ecclésiastiques, aucun citoyen ne s'est armé pour les défendre; on ne s'est porté à aucune violence; on ne s'est permis aucun préparatif militaire. Pour calmer l'agitation & l'effervescence des peuples, les évêques n'ont employé d'autres moyens, que cette patience qu'ils ont puisée à l'école de J. C. Mais, lorsque, non content d'avoir attaqué la sauve-garde elle-même de notre liberté, les privilèges des citoyens, les usages antiques, les pactes & les traités consacrés par une longue suite de siècles, & conservés avec tant de soins & de peines, on eut encore anéanti tous ces droits sacrés & la Joyeuse-Entrée elle-même; les cœurs de tous les citoyens se fermerent au respect, & bientôt on n'entendit plus dans les campagnes & dans les villes, que ce cri unanime : *qu'il falloit ou recouvrer sa liberté, ou fuir sous un ciel étranger, ou périr sous le fer meurtrier.* Alors, & ce fait n'a point été ignoré de votre Sainteté, alors menacés de toutes parts, nous nous vîmes réduits à la fuite & à l'exil, ou à une retraite impénétrable à nos persécuteurs, pour nous dérober aux pièges qu'ils nous tendoient. Nous n'avions pas encore reparu parmi nos concitoyens, lorsque la nation triomphante, ayant déclaré l'empereur Joseph déchu de sa puissance, & s'étant donnée à elle-même une nouvelle forme de gouvernement, nous appella à un autre serment.

D'après cet exposé, il vous fera facile, très-saint Pere, de juger ce qu'on peut attendre, ce qu'on peut exiger des évêques dans l'état actuel des choses. L'espoir des Belges toujours trompé, toujours démenti par l'événement, permet-il encore d'ajouter foi aux promesses du prince & à celles qui, conformes aux droits du peuple ou favorables à son attente, ont été tant de fois offertes à sa crédulité, tant de fois annoncées, & dont on le flatte peut-être encore aujourd'hui? Peut-il dépendre des hommes, ou du crédit des évêques, de ramener à l'obéissance royale une nation fortement affermie dans sa résolution, & éprise des charmes d'une liberté qu'elle a déjà goûtée? Nous ne pouvons qu'être per-

fradés que tout ce qui s'est fait, a dû & pu légitimement se faire; & votre Sainteté en seroit convaincue comme nous, si, comme nous, elle habitoit la Belgique, ou si elle étoit témoin du courage, des forces, des dispositions & de la forme que cette nation a déjà imprimée à sa nouvelle république. Certainement il n'est plus permis à aucun de nous d'obéir à d'autres loix, de se soumettre à une autre autorité. Il ne nous reste donc plus, & ce soin appartient sur-tout aux évêques, il ne nous reste plus qu'à nous unir de cœur & d'efforts pour maintenir la religion & la foi antiques qui ont fait jusqu'ici la gloire de la Belgique, pour conserver la pureté des mœurs, & toutes les autres vertus propres à consolider le bonheur & l'existence d'un peuple sage; il ne nous reste qu'à écarter le loup de la bergerie, & à repousser loin de nous la contagion funeste dont nous étions menacés.

Tandis que nous déploierons tout notre zele & toutes nos forces pour atteindre ce but, daignez, très-saint Pere, plaider notre cause auprès des souverains étrangers, auprès des républiques & dans les cours qui nous sont déjà ou qui nous seront bientôt alliées. Soyez notre protecteur & notre appui; & après nous avoir accordé la bénédiction apostolique & paternelle que nous vous demandons avec humilité, daignez attirer sur nos efforts les faveurs célestes.

Tels sont les sentimens pleins de candeur avec lesquels se prosternent à vos pieds,

Très-saint Pere,

De votre Sainteté,

*Les très-humbles & très-respectueux
fils & serviteurs,*

*J. Henri, archevêque de Malines,
Corn. François, évêque d'Anvers.*

Bruxelles, ce 8 Mars 1790.

On voit circuler en même tems une autre réponse, mais dont l'auteur n'est pas connu dans le public. Dans les exemplaires imprimés, le nom de l'évêque est remplacé par trois astériques. En voici la traduction (l'original latin se trouve dans le dernier journal, p. 503).

„ J'ai reçu avec le respect convenable & le dévouement filial, les lettres adressées par votre Sainteté, en date du 23 Janvier, à l'archevêque de Malines & autres évêques des Pays-Bas; lettres dignes assurément de la sollicitude du suprême pasteur envers l'Eglise universelle, ainsi que du soin particulier qu'elle donne à chaque église; lettres en même tems conformes aux sentimens de paix & de concorde, d'amour & d'intérêt pour l'avantage des rois & des peuples, dont est nécessairement animé le pere commun de tous.

Mais lorsque ces lettres nous ont été remises, le cours des affaires dont il y est question, étoit tellement fixé, qu'il ne nous restoit plus aucun moyen d'y apporter le moindre changement: eh, comment en effet pouvoit-on rappeler sans crime & sans péril la forme de l'ancien gouvernement, lorsque la puissance de l'empereur est entièrement abrogée, & que le peuple jouit déjà du recouvrement de sa liberté? Car telle est la regle établie & par les théologiens & par les politiques; que, quel que soit le gouvernement d'un état, dès qu'une fois il repose sur la base des loix, il n'est permis à aucun particulier de chercher à l'ébranler ou à le ramener à ses anciennes formes, sans se rendre coupable d'un crime capital.

D'où votre Sainteté concevra sans doute que dans l'état où les choses en sont, les peuples des Pays-Bas, trop souvent trompés par des promesses illusoires, voulussent-ils même ajouter foi à celles qu'on leur fait maintenant, ne pourroient pas abandonner la forme de gouvernement établie, ni souscrire aux invitations que les évêques leur proposeroient à cet égard.

Le jugement que votre Sainteté porte sur ma conduite & sur celle de mes freres, les évêques de la Belgique, lorsqu'elle assure que nous n'avons eu aucune part à ce changement d'ordre, est assurément très-conforme à la vérité & à son éminente sagesse: c'est-à-dire, que nous n'avons rien dit ni fait qui pût provoquer les habitans à la violence, aux armes ou à l'abolition d'un gouvernement odieux, n'étant occupés qu'à soutenir la Religion, à repousser les erreurs, à défendre la doctrine & la discipline de l'Eglise; & ne desirant que de conserver avec les peu-

ples commis à nos soins, dans le sein de la paix & de la sécurité chrétienne, le dépôt sacré de la Foi.

Cependant, si votre Sainteté réfléchit qu'entre plusieurs autres motifs, le spectacle sur-tout de la Religion catholique menacée de sa ruine, a enfin porté ces peuples à la résolution extrême de chasser avec les ministres de l'autorité souveraine les ennemis de sa foi; elle se convaincra aisément que ce grand zèle de la Religion catholique n'a pu persévérer aussi constamment, sur-tout dans ces tems mauvais, sans le soin & le concours particulier des évêques; & qu'ainsi l'on peut croire & dire au grand honneur de la sollicitude pastorale, que *nous avons eu quelque part au changement qui est arrivé.*

Délivrés de nos calamités, nous nous réjouissons en réfléchissant que votre Sainteté, en sa qualité de chef-suprême de l'Eglise, ne peut qu'applaudir aux longs & pénibles efforts avec lesquels, en dépit des maux infinis & des dangers que nous courions dans nos personnes & dans nos biens, nous avons combattu contre les puissances de ce monde.

Car telle étoit chez nous la face des affaires, telle étoit la continuité des tribulations & des peines, que depuis plusieurs siècles la bonté divine n'en avoit point laissé essuyer de pareilles à votre siège pontifical. Tout étoit extrême. Prisons, confiscations, exil, menaces les plus dures & les plus terribles des châtimens de toute espèce, rien n'étoit épargné. Mais ce qui mettoit le comble à notre douleur dans ces circonstances malheureuses étoit de paroître abandonnés de votre Sainteté. Car quoique jouissant d'une autorité temporelle, & n'ayant rien à redouter pour votre dignité ni votre personne, vous gardiez le silence à l'aspect des travaux & des combats que nous livrions à l'ennemi, tandis que nos vœux & ceux des peuples, votre charité & votre sollicitude vous appelloient à la tête des combattans pour repousser les premiers traits.

Nous n'ignorions pas que vous aviez entrepris un voyage long & difficile, que vous aviez eu plusieurs conférences avec l'empereur, & que vous n'aviez épargné ni sollicitations ni conseils en faveur de la même cause que nous défendions. Nous espérons donc que votre autorité allégeroit nos souffrances & nos peines, & que les jugemens que nous por-

tions contre des nouveautés pernicieuses, seroient appuyés de l'approbation du premier siege. Nous l'espérons sur-tout, lors qu'après avoir soustrait les candidats du sacerdoce à la surveillance & aux soins des évêques, des docteurs hétérodoxes s'emparerent des chaires ; lorsque cette école célèbre de Louvain fondée par l'autorité de vos prédécesseurs, & si recommandable par son zele pour la Religion catholique, tomboit en ruines ; lorsqu'on abolissoit la pompe & les cérémonies du culte chrétien, que la piété étoit étouffée, les temples dépouillés & les autels servant de creche aux animaux ; lorsque, pendant la célébration du saint sacrifice, au lieu d'annoncer la doctrine évangélique, on obligeoit de publier des décrets civils ou des réformes irrégulières, nouveau genre de violence qui seroit en même tems à avilir le ministère pastoral ; lorsqu'on proscrivoit toutes les regles établies par l'Eglise catholique relativement au mariage, & que l'on faisoit de cette union sainte chez les chrétiens un rit du paganisme ; enfin lorsqu'on portoit tous les jours de nouveaux coups & qu'on faisoit de nouvelles injures à l'Eglise affligée, dans ces provinces très-florissantes & entièrement catholiques. Dans cet état des choses nous espérons, dis-je, d'entendre partir de la chaire de Pierre, cette voix qui a terrassé les schismes, les hérésies & tous les scandales, & de voir déployer cette force apostolique qui aussi redoutable à ses ennemis nouveaux qu'aux anciens, encourage les combattans, relève ceux qui sont abattus, & console les affligés.

Cependant, pour combler la mesure de notre douleur, il ne suffisoit pas que notre attente fût déçue dans ces circonstances difficiles : il falloit encore que ce silence dont votre Sainteté paroissoit s'être fait une loi, fût allégué contre nous par nos ennemis, qui le prenoient pour un consentement & une approbation donnée à leurs démarches, d'autant plus que dans le voisinage de Rome, en Toscane & à Milan, l'on établissoit sous vos yeux les mêmes défords auxquels nous nous opposions avec tant de force ; l'on ajoutoit donc aux injures déjà faites au ministère épiscopal, les reproches réitérés & pu-

bliques d'opiniâtreté & d'arrogance, comme si nous prétendions vous surpasser en science ou en piété. (a)

Nous reconnoissons l'intégrité de votre foi, la pureté de vos vœux & votre amour du bien; les vertus dont vous êtes orné, ajoutent un nouveau lustre à la chaire de Pierre; la sainteté de vos mœurs & votre charité répandent au loin un éclat radieux; vos peuples respectent & chérissent en vous leur maître, les chrétiens leur pere. Mais qui ne voudroit dans ce tems de malheurs qui afflige l'Eglise catholique, ajouter à vos autres louanges celle d'avoir foudroyé de votre voix pontificale les erreurs & les crimes que vous détestez dans le cœur, non-seulement par des lettres particulieres ou des décrets déposés dans les secrétaires ou les archives des tribunaux Romains, mais par une manifestation telle, qu'elle parvienne dans toutes les contrées de la terre où il y a des chrétiens? C'est par ce courage digne de votre cœur & de votre autorité suprême, que les pontifes Romains ont préservé l'Eglise des dangers qu'elle a courus dans des siècles malheureux: remplis de la science des choses divines, guidés par l'esprit de leur état, ils étoient bien persuadés qu'il falloit faire d'autant plus d'efforts & montrer d'autant plus de fermeté, que les dangers qui menaçoient le christianisme étoient plus multipliés & plus grands. C'est ainsi qu'ils ont sauvé du naufrage la barque de Pierre, malgré la multitude

(a) Ce reproche au reste dériveroit de la mauvaise foi des ministres qui connoissoient très-bien les intentions du pape, & qui ne cherchoient qu'à embarrasser les évêques. Si le pontife ménageoit l'empereur, on savoit certainement ce qu'il pensoit de ses innovations. Son voyage de Vienne l'avoit fait assez voir. Affligé de l'inutilité de cette démarche éclatante & pénible, le pape a cru sans doute que tout autre moyen seroit moins efficace encore. Il a craint d'irriter, d'augmenter & d'étendre le mal. Il applaudissoit dans son cœur à la résistance des évêques. Consulté sur les diverses matieres qui avoient trait aux édits impériaux, il a toujours répondu d'une manière ferme & sévèrement orthodoxe. Le succès a couronné sa patience. Il a vu l'empereur repentant, suppliant, révoquant & restituant tout; il a vu les évêques Belges & leurs églises en sûreté; il a vu le congrès d'Embs flétrir; le grand duc condamnant les opérations de son frere & conséquemment les siennes propres &c. Ah! n'altérons point par des remarques austeres le sentiment d'un si doux triomphe.

des écueils & la violence des flots. C'est ainsi qu'ils ont commandé aux vents & à la mer au nom & par la vertu de celui dont ils étoient les vicaires.

En faisant les vœux les plus sincères pour le gouvernement heureux & la conservation des jours précieux de votre Sainteté, je me recommande à son affection paternelle & à sa grande bonté, la priant de m'accorder & à mes ouailles sa bénédiction apostolique. ,,

Un de nos poètes vient de composer un Sonnet *Sur la guerre présente*, qui a fait une grande sensation, & dont le peuple Belgique doit être bien content.

*Di serpi armata, e dall' abisso uscita
 Scuote discordia la tremenda face;
 Il Neva, e l'Istro colla destra unita
 Scorrono i campi di Bisanzio audace.
 Sotto il vessil del suo Profeta invita
 Affrica, ed Asia tutta il vinto Trace.
 Ma tra i Greci, e Latini or chi m'addita
 Guerrier che pugni per la fè verace?
 Parli il Gallo che trono, ed incensiere
 Calpesta. Parlin d'Alemagna i primi
 Pastor, profani oltraggiator di Piero.
 Belga tu solo vindice severo
 De dritti tuoi, tu solo il nome esprimi (a)
 Della tua Religion nel tuo cimiero*

Traduction libre de ce sonnet.

De serpens hérissé, le cœur gonflé de rage,
 Un monstre sorti de l'enfer,
 Secouant son flambeau, porte au loin le carnage
 Sur le Boristhène & l'Isther.
 Le Grec & le Latin, le Turc & le Tartare,
 Le fier Européen & l'Africain barbare,
 L'Asiatique mou, tous répandent l'effroi.
 Mais parmi les mortels, si prompts à la vengeance,
 Qu'on me montre un guerrier qui prenne la défense
 Du sacré trésor de la Foi?
 Ce n'est pas toi, François, jouet de la licence,

(a) Si riferisce alla medaglia coniatà in Brusselles 1799.

Toi qui foules aux pieds le trône & l'encensoir :
Ce n'est pas vous, les chefs des quatre métropoles,

Ni vos méprifables écoles,

Vous, qui de Pierre osez contester le pouvoir.

De vos efforts épouvantables

Quels sont les effets déplorables,

Que le renversement des loix,

Que la fraude, que la surprise,

Que la guerre contre l'église,

Et l'invasion de ses droits ?

Belge, ami des vertus, fils du christianisme,

Intrépide héros, glaive de l'immortel,

Toi seul, en faisant face à l'affreux despotisme

Qu'a produit le philosophisme,

Tu combats pour tes droits & pour venger l'autel (a).

FLORENCE (le 1 Mars). Mgr. le grand-duc, notre souverain, actuellement roi apostolique de Hongrie & de Bohême, est parti ce matin à 7 heures & demie pour Vienne, accompagné de M. le conseiller Manfredini & de quelques autres personnes de la cour. La reine ne le suivra qu'au printems & se rendra dans l'intervalle à Pise. Par une ordonnance datée du 16 Février S. M. a établi un conseil de régence, pour gouverner la Toscane durant son absence. Le conseiller Antonio Serristori y fera les fonctions de président.

F R A N C E.

PARIS (le 20 Mars). C'est aujourd'hui un ministre de la prétendue réforme qui préside l'assemblée - nationale. M. Rabaud de Saint-Etienne occupe cette place depuis le 15. Il a fait un long discours pour prouver que *la banqueroute étoit impossible*. Malheureusement cette *impossibilité* trouve peu de croyance dans

(a) Allusion à la médaille frappée à Bruxelles en 1790, qui porte : *Pro Deo & pro Patriâ*.

l'assemblée même. Le 18 l'abbé de Montefquiou a parlé avec force des opérations mal conçues par lesquelles on prétend éviter cette fatale catastrophe. „ Messieurs, a-t-il dit, le „ 19 Décembre vous avez décrété la vente de „ 400 millions de biens domaniaux & ecclésiastiques, & cela n'a pas satisfait les rentiers; la raison en est qu'il ne suffit pas de dire, nous assignons des biens, il faut les désigner. La commune de Paris vient le faire. „ Mais ce ne fera pas assez encore de vendre „ tel ou tel bien; il faut rendre sensible à tous „ les regards que ces biens sont libres, que „ nulle hypothèque antérieure ne les charge: „ car donner à ses créanciers des biens hypothéqués, c'est ne leur rien donner; un bien en quelque sorte appartient à ses hypothèques: „ mais ces biens, MM., que la commune de „ Paris vient vous demander & que vous paroissez disposés à lui vendre, ne sont-ils pas „ chargés d'hypothèques? Ne sont-ils pas délégués, pour ainsi dire, par ces hypothèques en partie aux créanciers du clergé, en „ partie aux pensions que vous aurez à payer „ aux religieux, en partie enfin au service du „ culte dans la capitale, dont les frais vont „ retomber tout entiers sur les biens ecclésiastiques, aujourd'hui que le casuel est détruit „ par vos décrets? Je le demande: qu'est-ce „ que vous pouvez vendre, qu'est-ce que vous „ ne pouvez pas vendre? Quelqu'un de nous „ peut-il dire le savoir? Et on appelleroit cela „ faire des assignations „! ——— „ Pour vous „ déterminer avec quelque sagesse, il faudroit „ que vous pussiez connoître d'un côté la valeur des biens ecclésiastiques, de l'autre leurs „ charges; mais ces deux choses sont égale-

„ ment dans le vague pour nous. Or, lorsque
 „ tous les renseignemens nécessaires pour pren-
 „ dre un parti nous manquent, comment pren-
 „ dre ce parti „ ? ——— „ Ce n'est pas tout ;
 „ vous avez aboli les dîmes & promis un rem-
 „ placement ; mais ce remplacement quel fera-
 „ t-il ? sur quoi sera-t-il pris ? vous ne l'avez
 „ point dit encore „ ——— „ La commune
 „ de Paris annonce qu'elle prendra les biens
 „ des religieux qui resteront dans leurs cloî-
 „ tres ; mais quel décret de l'assemblée-natio-
 „ nale a prononcé qu'on enleveroit leurs biens
 „ aux religieux qu'on laisseroit dans leurs cloî-
 „ tres ? Il n'y en a aucun, & il ne peut pas
 „ y en avoir ; car vous ne pouvez pas rendre
 „ des décrets qui ne seroient pas justes „. La
 „ conclusion de M. l'abbé de Montesquieu étoit
 „ qu'on ne pouvoit faire aucune assignation des
 „ biens ecclésiastiques, qu'on n'eût préalablement
 „ déterminé le remplacement des dîmes & les frais
 „ du culte.

Le 19, la même matiere a été reprise. „ Nous
 „ sommes appelés, a dit l'abbé Maury, à ré-
 „ générer le royaume ; tous les palliatifs qu'on
 „ nous propose, n'ont prouvé qu'une seule cho-
 „ se, c'est qu'on n'a point de moyens de
 „ réparer les finances : on est venu nous pro-
 „ poser tantôt un emprunt, tantôt une con-
 „ tribution patriotique, tantôt des papiers
 „ de toute espece ; mais vous a-t-on fait con-
 „ noître l'étendue de la dette publique & celle
 „ des ressources de la nation ? Vous a-t-on pro-
 „ posé un plan d'impositions conçu avec quel-
 „ que ensemble & quelque grandeur ? Non,
 „ on n'a rien fait de cela : où est-il ce génie
 „ qui devoit éclairer les finances du royaume,
 „ qui devoit vous servir de guide ? On nous

„ laisse dans les doutes & dans les irrésolu-
 „ tions ; on nous environne de ténèbres pour
 „ nous décréditer aux yeux de la nation que
 „ nous représentons ; on veut nous fatiguer de
 „ notre propre ignorance „ Les conclusions
 de M. Maury consistoient à ce qu'on nom-
 mât quatre commissaires qui se rendroient au-
 près du premier ministre des finances pour
 lui demander s'il a ou non un plan général de
 finances. Mais un nommé Demeunier fit un grand
 éloge de M. Necker, & les choses en restè-
 rent là.

Nous passons sous silence les séances qui se
 sont passées en disputes, souvent en disputes de
 mots ou d'étiquette, pour savoir, par exem-
 ple, si tel parlera ou ne parlera pas ; si tel a
 offensé l'assemblée ou non &c. ; nous ne parle-
 rons pas non plus de celles où l'on s'est amusé
 à des farces dignes de la foire de S. Germain ;
 comme lorsqu'on vit le 11 une vieille nonne
 philosophistiquée paroître à la barre & réciter
 tout le jargon du patriotisme & du civisme,
 étaler sa turpitude personnelle & calomnier l'é-
 tat religieux ; ni de celles où l'on a tout sim-
 plement déraisonné en politique ; comme lors-
 que le 17, le marquis de la Fayette a pré-
 tendu que le congrès Belgique ne réunissoit
pas les caractères de la souveraineté, parce
 que les cohues & les désordres populaires n'y
 avoient point accès, & que les *n'ayant rien*
 n'y avoient pas le droit de dépouiller ceux
 qui avoient quelque chose, & un peu aussi
 par ce que les membres de ce congrès sont
 trop chrétiens, & qu'ils ne sont pas dirigés
 par les grands principes de l'assemblée de Paris
 qui sont, dit Milord Burcke, *l'impiété & l'a-
 théisme.*

Les

Les esprits sont toujours si divisés ; on met tant d'aigreur dans les moindres disputes, qu'il n'y a rien d'étonnant qu'elles se terminent le plus souvent par des cartels donnés & acceptés avec joie. Il y a donc eu plusieurs combats singuliers depuis 8 jours. M. le vicomte de M...eau qui en a foutenu un contre M. K...gan, député Breton, s'en est fort bien tiré, à une boucle près de ses cheveux, qui a été emportée par la balle. Ces combats au pistolet ne sont pas ordinairement fort dangereux, parce qu'après le premier coup tiré de part & d'autre, qui rarement porte, les témoins s'entre-mêlent, & l'affaire s'arrange. Un gentilhomme Breton, M. de K...tri, a cependant eu le malheur d'être touché du premier coup : on craint que la balle n'ait percé l'estomac ; c'est un danseur de l'opéra qui l'a ainsi ajusté. On voit que n'y ayant plus en France de distinction d'ordres, il y en a encore moins sur le pré. Ces rencontres ont été fatales encore à deux officiers de la garde-nationale, qui ont été tués par des officiers d'infanterie. On devoit s'attendre qu'il y auroit ainsi des victimes immolées à la fureur des partis qui nous divisent. Ce qui a surpris, c'est de voir que ces combats singuliers sont courus, comme si on alloit à une fête : les femmes même sont les premières à rechercher ces scènes sanglantes ; & lundi dernier, au combat de M. le chevalier de St. L.... avec M. le B...., officier de la garde-nationale, trente wiskis remplis de dames les précéderent au bois de Boulogne ; & du haut de leur char, ces beautés, quoique rien moins que farouches & cruelles, jouirent d'un spectacle qui, sans doute à leur grand regret, ne fut pas pourtant ensanglanté. La po-

pulace n'est donc pas seule altérée de sang. Quelle révolution étonnante que celle qui a pu changer ainsi les mœurs d'un peuple autrefois si généreux, si aimant, & donner d'autres sentimens à un sexe naturellement timide & sensible! (a) — On apprend de Metz que le jeune marquis de la Tour-d'Auvergne, intime ami du chevalier de Bouillé, a été obligé de se battre contre son ami pour un mal-entendu, envenimé par quelques officiers de la garnison. Le jeune la Tour-d'Auvergne est resté mort sur le champ de bataille.

On a emprisonné un abbé de Launay, pour avoir fait des vers dont nous ne citerons que les suivans.

Dans le sein de Paris, *Louis* est prisonnier,
La *Fayette* est concierge, & *Bailly* le geolier.

Le District de Village, donné ces jours derniers au théâtre, a manqué d'attirer à l'auteur une visite des démagogues. Cette piece présente des scenes assez plaisantes. Une troupe

(a) L'auteur du *Journal général de France*, M. l'abbé de Fontenai, après avoir rapporté les scenes affreuses qui se sont passées lors du supplice de M. de Favras, ajoute. „ Nous laissons aux moralistes, aux „ philosophes, le soin de rechercher les causes qui „ ont pu transformer ainsi tout-à-coup le peuple de „ Paris en une troupe de cannibales; lui qui, depuis „ plus d'un siecle, ne s'étoit déshonoré par aucun „ excès, & qu'on accusoit avec raison de s'être trop „ laissé avilir. Certes! ce ressort long-tems comprimé „ ne s'est détendu qu'avec trop de violence „. Ce problème trouve une solution très-simple dans ce passage des Saintes-Lettres. *Novit justus jumentorum suorum animas; viscera autem impiorum crudelia.* Prov. 12. — Cat. phil. n. 187. — Autre solution dans l'alliance de la cruauté & de la luxure, 15 Fév. 1788, p. 251 & autres cités *ibid.*

de payfans s'occupe de l'élection d'un président & d'un secrétaire de l'assemblée, dans laquelle on doit nommer le maire & les officiers municipaux. Le curé du village est nommé président, & il en remplit les fonctions à l'instar du président de l'assemblée-nationale, c'est-à-dire, qu'il ramène à l'ordre, agite la clochette pour obtenir du silence &c. Les payfans font des motions, le président pose la question & va aux voix &c. Le seigneur du village, chéri de ses anciens vassaux, se plaint de la multiplicité des feuilles périodiques; il ne veut plus souscrire que pour un Journal impartial, & il promet d'appliquer la dépense qu'il faisoit pour se procurer les autres feuilles mensongères au soulagement de ses vassaux : *Adoucir leur sort est, dit-il, la seule jouissance à laquelle il veut s'abonner.* Les femmes du village viennent se plaindre de ce que leurs maris passent la journée au *district*, & la nuit au corps-de-garde &c. &c. &c. Les démocrates ont crié; peu s'en est fallu qu'on n'ait dû baisser la toile avant la fin de la pièce.

Sur l'avis que la municipalité de Paris a reçu, qu'il y avoit une émeute sanglante à Meaux, où le peuple étoit parvenu à désarmer la garde-nationale, il a été envoyé sur le champ 200 cavaliers. Quelques heures après, 360 hommes de la garde-nationale & plusieurs volontaires se sont mis en route, emmenant du canon, pour faire rentrer les séditieux dans leur devoir. On n'a aucun renseignement certain sur les causes de cette insurrection. On dit qu'elle a été occasionnée par les plaintes d'une femme qui a voulu avoir le pain à un prix au-dessous de celui fixé par la municipalité. M. l'Evêque de Meaux & M. Hondet, maire

de la ville & député à l'assemblée-nationale, se sont dérobés à la fureur du peuple qui en vouloit à leurs jours.

On mande de Toulouse qu'on n'est pas encore parvenu à disperser entièrement les brigands; il y en a beaucoup dans l'Albigeois; mais ils n'ont pu y faire beaucoup de mal, parce qu'on les poursuit sans cesse: on en compte dans ce moment plus de 150 d'arrêtés dans les prisons de Toulouse, Montauban, Cahors, Moissac, Alby, Cordes & autres lieux. On ne peut savoir précisément le nombre des morts.

Les colons de la Martinique ont déclaré qu'ils n'entendoient pas payer aucun droit ni impôt jusqu'à ce que le roi eût recouvré sa liberté, que jusques-là ils payeroient l'entretien de ses troupes qui sont dans le pays, qu'ils fourniroient aux fraix qui regardent aussi la caisse du souverain à qui ils rendront compte, lorsqu'il sera rentré en jouissance de son pouvoir & de son autorité. Cette façon de penser est faite pour mériter l'approbation de tous les pays & peuples possibles. A S. Domingue il y a trois partis, un pour faire de même qu'à la Martinique, le second pour se rendre indépendant, le troisieme pour se donner aux Anglois.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 24 Mars). Les lettres de leurs A. R. & la déclaration du grand-duc (dont nous avons donné un précis qui peut suffire), ont été suivies de la résolution que voici:
Extrait des résolutions des Etats de Brabant, du 6 Mars 1790.

„ Lu la lettre de LL. AA. RR. l'archiduc, cheffe Marie-Christine d'Autriche, & le duc

„ Albert de Saxe-Teschén , datée du 2 de ce
 „ mois de Mars : résolu de la faire imprimer,
 „ & d'en envoyer copie au congrès -fouve-
 „ rain.

Pour copie , de Jonghe. „

Une note écrite de la main du comte de Trauttmansdorff , & trouvée entre ses papiers , ne peut qu'avoir beaucoup contribué à faire rejeter les offres du nouveau roi (a). Cette note est conçue en ces termes. *Pour vous seul. Je ne vous ai dit l'autre jour que deux mots touchant l'intention réellement marquée & gracieuse de l'empereur de me communiquer la réponse du grand-duc , & je ne vous les ai dits que vaguement , parce que j'étois pressé & fatigué ; mais je n'en ai pas moins senti tout le prix , en admirant en même-tems la grandeur d'ame & fermeté que cela suppose de la part d'un prince malade , qui semble presque vouloir rassurer sur la façon de penser de son successeur. Au reste , je ne me serois jamais fait de reproche , si même ma conduite avoit été dé-*

(a) Des politiques attentifs aux événemens ont cru entrevoir d'autres raisons encore de ce refus. Une guerre générale est sur le point d'éclater : en se déclarant le chef soumis à l'Autriche , les Belges attireront ses ennemis chez eux , & auront à combattre les puissances qui en ce moment sont leurs meilleurs amis.... Il est des gens aussi qui , je ne fais par quelles combinaisons historiques & autres , par ce qu'ils ont vu arriver , & par ce qu'ils croient devoir encore arriver , s'imaginent que la maison de Lorraine-Autriche touche à une de ces époques si redoutables à la grandeur humaine , que les Saintes-Lettres nous représentent comme des arêts sans appel (*Quia Dominus locutus est super eam* *). Or dans ce cas , disent-ils , il ne seroit pas prudent de s'attacher à sa destinée.

*Thren. I.

s'approuvée par un prince qui ignore les circonstances. Et arrive ce qui voudra, notre maître fût-il à l'agonie, je resterai fidèle à ses ordres jusqu'au dernier moment, & ne demanderois, si nous avions le malheur de le perdre, d'autre grâce que d'oser retourner tranquillement chez moi. Car vous sentez bien qu'après avoir eu le bonheur de servir un prince comme le nôtre, il n'en existe plus au monde, près duquel on puisse recommencer. Je n'ai garde de faire usage de cette communication, mais je me promets un grand bien pour le service, de ce que je dirai vaguement à quelques personnes de confiance, qui sauront le faire passer plus loin, QUE JE SAIS POSITIVEMENT QUE LE GRAND-DUC APPROUVE TOUT CE QUI S'EST FAIT ICI; CAR S'IL EXISTE QUELQUES MALHEUREUX ENCORE QUI PUISSENT ESPÉRER QUELQUE CHANGEMENT, ILS VERRONT COMBIEN ILS SE FLATTENT A TORT.

On a de plus résolu d'arrêter & de faire sortir incessamment du pays tous les couriers que le ci-devant gouvernement pourroit envoyer. Le 11, toutes les personnes attachées par quelque lien à l'ancien gouvernement, ont reçu l'ordre de quitter Bruxelles dans 24 heures, & les provinces Belges sous 8 jours. Un Allemand, surpris à Malines avec des lettres pour le commandant de la citadelle, a donné lieu à cet ordre sévère.

Il est certain qu'on ne sauroit trop veiller sur les ennemis domestiques & étrangers. La cabale qui se disoit *patriotique*, a mis le salut de la nation dans le plus grand danger. Résolue de détruire les états, & de les remplacer par une tourbe populaire, elle avoit trouvé moyen d'armer un certain nombre de ses adhérens, &

fans se déconcerter de l'affront qu'elle avoit reçu le 25 Février, ni des rossades vigoureuses dont ses émissaires avoient été régalez; elle se préparoit à mieux prendre ses mesures. Le 15, elle présenta aux états un mémoire aussi absurde qu'injurieux pour demander l'abolition de la constitution, sous prétexte que les états ne pouvoient pas représenter une nation libre. Dès que le peuple en fut averti, l'alarme & l'indignation devinrent générales. On se porta en foule sur la grande place, en criant : *Vivent les états, vivent nos libérateurs, vive la constitution.* Le 16, 17 & 18, quelques-uns des principaux novateurs eurent le désagrément de voir leurs maisons pillées. Il y a eu quelques personnes tuées. Le peuple fit malheureusement usage de la *souveraineté individuelle* que lui attribuoient les démocrates, & exprima un peu trop fortement le refus qu'il en faisoit (a). La compagnie de M. Walkiers renvoya ses armes à la maison-de-ville; lui, après avoir évité la mort par les attentions généreuses de M. van der Noot qui le conduisit chez lui en lui donnant le bras, est parti pour Paris avec quelques autres chefs de l'insurrection. Le 16, le conseil de Brabant proscrivit la société anarchique ainsi que toute autre de ce genre par le décret suivant.

Rapport fait au conseil à l'intervention de l'office fiscal; la cour défend bien expressément toutes congrégations ou assemblées, soit sous le nom de société patriotique, assemblée des chefs-

(a) Qui n'admira pas le bon sens, le franc & loyal caractère d'un peuple qui ne se laisse pas enlever par l'encens de la *souveraineté*; & qui n'exerce le genre de souveraineté dont on le flatte, que pour punir les flatteurs?

doyens & officiers des volontaires ou autres sous quelle dénomination que ce puisse être, tendant directement ou indirectement à troubler le repos public, comme aussi quelconques écrits ou imprimés tendant à la même fin, le tout sous les peines & même de punition corporelle, statuée à cela par les loix, chargeant en même tems le conseiller & procureur-général de Brabant & tous autres officiers de justice, de veiller exactement à ce que dessus, & de faire le devoir de leur office à charge des contrevenans, défendant ultérieurement tous conventicules illicites ou attroupemens tendant soit à la persécution de personnes de quelque qualité qu'elles soient, dommage de leurs biens ou pillage de leurs effets, à peine d'être puni au corps selon les circonstances du cas : permet au remontrant de faire imprimer & afficher ce décret aux lieux accoutumés & ailleurs où il appartient.

Fait à Bruxelles, le 16 Mars 1790. Etoit paraphé Vil. vt. signé J. G. Delvaux.

Un de nos poètes propose les inscriptions suivantes :

Pour mettre sous le balcon du conseil de
Brabant :

LEGUM VINDICIBUS BRUXELLAS REVERSI.

sous l'Aigle impériale :

SUBDITIS EXTERISQUE EXECRANDA DUPLICITAS.

sous l'Aigle prussienne :

SECURITATIS DURATURÆ FELIX AUSPICIUM.

GAND (le 13 Mars). Avant-hier, s'est offert avec cérémonie, le don de deux canons de métal de 6 livres, offerts à la patrie par les dames de cette ville, qui avoient ouvert une souscription à cet effet. Ces canons attelés chacun de 6 chevaux, précédés de nos troupes

avec leur musique , & suivis par un détachement de volontaires , furent conduits de l'entrepôt à la maison-de-ville , où ils furent présentés aux états de Flandre , au nom des dames , par le marquis de Rodriguez d'Ervoja-y-Vega , commandant du corps des chasseurs volontaires de Gand , qui prononça , à cette occasion , un beau discours. Après cette cérémonie , ces canons furent conduits sur la place d'armes , & placés devant la grand'garde. — L'abbaye de Beaupré , près Grammont , a fait remettre à la caisse patriotique 1000 florins : le chapitre de St. Bavon , à Gand , 2250 fl. ; l'abbaye de Baudeloo , à Gand , 7000 fl. ; l'abbaye de Swyviek , à Termonde , 1500 fl. Le chapitre de St. Bavon a souscrit pour 50 hommes par jour , celui d'Harlebeque pour 24 , & une autre maison s'est engagée à fournir par jour , à l'entretien de 100 hommes. Une dame anonyme a fait compter à la caisse par le Sr. Mouriau 490 florins ; & M. le curé de Bast a apporté à l'assemblée des états 119 onces d'argent travaillé qu'il a reçu de M. van Hulsem , citoyen de Gand , distingué par sa sagesse , ses vertus publiques & personnelles , dans un âge qui est aujourd'hui plus que jamais celui de la dissipation & des plaisirs.

Le projet d'organisation imaginé pour inquiéter les bons habitans de cette province , & introduire parmi nous les vertiges françois , ne sera certainement pas accueilli. On peut en juger par l'article suivant , que les états ont fait insérer dans le *Courier Belgique*. » On a » été fort surpris en Flandre , de lire dans le » Journal historique & littéraire du 1 Mars » dernier : que l'esprit de nouveauté y avoit » fait de grands progrès ; qu'un certain plan

„ d'organisation étoit exactement une assem-
 „ blée nationale ; qu'on avoit résolu de rendre
 „ publiques toutes les délibérations ; que la
 „ Flandre alloit se séparer des autres provin-
 „ ces &c. Assurément une pareille assertion ne
 „ peut provenir que de quelques faux rapports
 „ qui auront égaré le savant rédacteur du *Jour-
 „ nal historique & littéraire*. D'abord , il ne
 „ s'agit ici que d'un projet d'organisation , que
 „ les députés des états ont envoyé à l'avis de
 „ leurs principaux respectifs. Si M*** savoit
 „ que nos états généraux , composés de tous
 „ les députés respectifs , comme ils l'ont tou-
 „ jours été , n'ont pas le pouvoir d'introduire
 „ des nouveautés ou de décider les affaires ma-
 „ jeures , sans le consentement exprès de leurs
 „ corps ou commettans , il se feroit bien gardé
 „ de prononcer sur un point aussi grave , &
 „ dont on est ici fort éloigné ; car bien loin
 „ d'adopter , dans cette province , l'assemblée-
 „ nationale , tout le monde est persuadé que
 „ les émissaires François ne feront point for-
 „ tune dans ce pays. ” (a)

(a) Un de nos principaux novateurs , projeteurs ,
 organisateurs , ami du peuple & des droits de l'homme ,
 s'est déclaré hautement dans une assemblée
 respectable , pour les incendies , massacres , spolia-
 tions &c , commis en Bretagne & autres provinces
 de France , disant que c'avoit été une nécessité pour
 abattre l'aristocratie. Le même se glorifie d'avoir
 fait envoyer 20 jeunes Belges de bonne famille à
 Paris , pour y prendre les principes qui doivent faire
 le bonheur de ces provinces. C'est aux parens qui se
 sont laissé engouer par un aussi dangereux charla-
 tan , à réfléchir sur leur imprudence , & à y remé-
 dier , s'il en est encore tems. . . . Peut-être aussi
 est-il du devoir des états de porter , dans les cir-
 constances sur-tout , leur attention sur cet objet ,

ANVERS (*le 12 Mars*). Il s'est manifesté, dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, un mécontentement parmi les troupes qui sont dans la citadelle, dont on ignore encore le vrai motif. L'alarme s'est répandue dans le village qui avoisine la porte de Secours, le militaire ayant voulu baïffer le pont pour sortir de force. On assure que, de quatre officiers qui ont sauté dans le fossé, trois ont été noyés, & que la maison du commandant a été détruite. Les conjectures varient sur cet événement; mais toutes semblent le rapporter à celui de la capitulation qui a été signée, il y a un mois, pour remettre la citadelle entre les mains des patriotes, si d'ici au 30 de ce mois, il n'y est entré aucun secours effectif. Il est certain qu'on a fort désapprouvé à Vienne cette capitulation; & l'on ajoute que le conseil-Aulique de guerre avoit décidé qu'il ne falloit y avoir aucun égard. Il est donc possible que cette résolution étant parvenue à la garnison, celle-ci ne se fera pas trouvée d'humeur à souffrir les suites d'un nouveau blocus, ou les fatigues meurtrières d'un siège, & la mort inévitable qui les attendoit, pour n'avoir pas tenu la parole donnée; & qu'en conséquence elle se soit révoltée contre ses officiers & son commandant. — On parle de deux régimens François, débandés pour aller secourir le commandant, & lui donner un prétexte de ne pas garder la capitula-

de s'informer quels sont les jeunes gens actuellement expatriés à titre d'éducation, où ils sont, & dans quelles vues on peut les avoir éloignés de leurs foyers. Il est constant que l'instruction & l'éducation des enfans de la patrie, sont des choses qui regardent très-particulièrement ceux qui en sont les peres.

tion. Le blocus est plus resserré que jamais, & l'on y a formé une armée d'observation sous les ordres du général Schoenfeld.

NAMUR (*le 19 Mars*). Il y a eu quelques chocs du côté de Baurain & de Lompré, où quelques hommes ont été tués de part & d'autre. On ne tardera pas à se porter à des opérations plus décisives. L'armée se renforce à vue d'œil, & se trouve dans le meilleur état.

Tandis qu'on défait par-tout les ouvrages du défunt gouvernement, on croit voir dans les états de cette province une certaine disposition à les maintenir; ce qui mécontente le peuple, & ce qui dans les circonstances est d'une très-mauvaise politique. Aux faits rapportés dans le dernier Journal, on en ajoute plusieurs autres. Les célestines & les dames blanches ont jusqu'ici vainement réclamé leurs propriétés; leurs requêtes en date du 8 Février & du 24 Janvier, aussi touchantes que fortement motivées, n'ont point encore été apostillées. Il a été expédié aux curés une lettre circulaire, en reproche de ce que quelques-uns avoient enterré des morts sur les cimetières de leurs églises. On invite ces messieurs à lire le mémoire lumineux de M. Seguyer, contre le règlement dont l'observation leur tient si fort à cœur. (a)

On apprend de Gembloux, que D. Colom-ban Wilmart y succède dans la dignité d'abbé au respectable Jacques le Grain. Modèle de régularité dans les différens emplois dont il fut chargé, sous-prieur, maître des novices, professeur en théologie, il sera en même tems le chef

(a) Voyez le Journ. du 15 Juillet 1785, p. 472. Autres inconvéniens du système de faire transporter hors des murs les cadavres rassemblés de toutes les parties de la ville, 1 Fév. 1784 & autres cités *ibid.*

& l'exemple de cette édifiante communauté, qui sous le défunt gouvernement a été confam-ment une réfutation de fait, victorieuse & humiliante, de tous les systèmes anti-religieux qu'accueilloit le libertinage uni au pouvoir, & qui ajoutera encore de nouveaux titres à la considération publique, dans un tems où la piété, les études solides, l'application & la retraite ne font plus des crimes.

Extrait d'une lettre de Limbourg, du 16 Mars 1790.

„ Nos états assemblés depuis quelques jours
 „ ont rédigé un manifeste à l'instar de celui
 „ de Brabant & de Flandre, & s'unissent étroit-
 „ tement aux autres provinces Belgiques. Le
 „ conseil de Limbourg, inconstitutionnelle-
 „ ment établi, est supprimé. Tous les édits,
 „ ordonnances &c. contraires à la *Joyeuse-En-*
 „ *trée* sont supprimés. On leve un régiment de
 „ 2100 hommes. ——— Quelques projeteurs,
 „ spéculateurs, organisateurs, qui avoient tenté
 „ d'introduire des nouveautés françoises, des
 „ représentations populaires & confuses, des
 „ *opinations* par tête, & autres inventions
 „ dont nos voisins ont fait une si funeste ex-
 „ périence, ont été sagement & efficacement
 „ éconduits. „

LOUVAIN (*le 20 Mars*). Nos citoyens ont été pendant quelques jours en alarme, & tout prêts à aller aux secours des états menacés par une cabale démocratique ennemie de la constitution, & soldée, à ce qu'on dit, par les ennemis du dehors. Heureusement notre assistance n'a point été nécessaire pour la dissiper. ——— L'état de notre Université devient tous les jours plus florissant. Lors de l'inauguration solennelle qui en a été faite le 1 de ce mois, un poète

latin (M. Wolff) a célébré cet événement par ces vers :

*Tandem Aristides (a), testâ damnatus iniquâ,
 Justitiam secum pulsaque jura refert.
 Grudia pande sinum : castæ, tua gloria, Musæ
 Ad notos redeunt, atria docta, lares,
 Musarumque sacerdotes, fidiq̄ue tyrones,
 Clara per externas agmina sparsa plagas.
 Nunc Mosa læta suos, Tamefis nunc fundit alumnos,
 Quâque agit amisso nomine Rhenus aquas.
 Evicit fictam pietas genuina parentem,
 Reddita sunt matri pignora cara suæ.
 Maeste, infracta Phalanx, quâ nulla paratior unquam
 Surrexit reprobo bella movere gregi!
 Quid dicam altisonos Vaticanæ laudis honores?
 Quid dicam Hispani regia verba senis?
 Si modò pugnabas sine scuto, & vindice nullo;
 Nunc reparata, potens, quanta trophæa feres!
 Degener en soboles, & non tua turba, profani,
 Bubonum ad latebras, quâ data porta, ruunt.
 Jam non insanis strepitabunt pulpita dictis,
 Nec de lethifero fonte juventa bibet.
 Non jam, qui sevis cathedras circumsonet armis
 Miles, & errorem qui tueatur, erit. . . .
 At tu, Belgiadum decus, invictissime Præsul,
 Per te stant Aræ, Dogmata, Jura, Scholæ.
 Illa, illa horrifera immanis hiatibus hydra,
 Hæresis, eccè sacro sub pede fracta jacet!
 Quòd redivivæ Artes florent, quòd pollet honestas,
 Hoc Belgæ clamant muneris esse tui.
 Dum Christi fulgebit opus, dum Roma manebit,
 Roma caput mundi, christiadumque Pharos,
 Catholicos inter populos, gentesque remotas,
 Henrici nomen fama secunda vehet.*

LA HAYE (le 16 Mars). Mylord Auckland (ci-devant M. William Eden) ambassadeur-extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. Britannique, étant arrivé ici avec sa famille le 10 de

(a) Faute contre le metre, & un peu aussi contre l'histoire. Cet Aristide n'étoit pas à beaucoup près aussi juste que son surnom Pindique. Il n'y a pas ordinairement dans ces parallèles tirés des annales philosophiques de quoi flatter de vertueux chrétiens. Voyez le *Dict. hist.* T. 1 édit. de 1789.

ce mois , a remis le 12 ses lettres de créance au président des états-généraux , qui alla le complimenter réciproquement le même jour de la part de L. H. Puissances ; & le lendemain les visites cérémonielles eurent mutuellement lieu de la part de M. l'ambassadeur , ensuite de celle de Mgr. le prince Stadhouder. M. Fitzherbert , envoyé-extraordinaire de la même cour , a déjà pris congé des états-généraux , en leur présentant un Mémoire.

NOUVELLES DIVERSES.

Les lettres de Constantinople mandent qu'un traité d'alliance défensive & offensive a été signé entre la Porte & la Prusse ; & que les propositions exorbitantes de la Russie , qui alloient jusqu'à demander la Moldavie & la Valachie , ont été rejetées. — Toutes les nouvelles d'Allemagne & du Nord sont fort guerrières. Celles d'Italie parlent d'une émeute dans le Milanois , apaisée pour le moment en accordant ce que les mécontents demandoient. — Les lettres du Brabant continuent d'être très-satisfaisantes : l'ordre & la paix y regnent depuis que les promoteurs de l'anarchie sont mis à la raison & que l'ancienne constitution est assurée. — On attend de moment à autre la nouvelle de l'évacuation de la citadelle d'Anvers.



La *chevelure* est le mot de la dernière énigme.

L'ON ne connoît en moi fin ni commencement ;
Neuf dissemblables sœurs m'accompagnent & m'aident ,
Je ne vauz rien de moi , mais quand elles précèdent ,
On me peut faire alors valoir infiniment.

Dans le dernier Journal, p. 507, l. 10, eò quoque majori, lisez eò effet majori. — p. 509 l. 3. ne fidite, lisez ne credite.

T A B L E.

POLOGNE	(Varsovie.	557
TURQUIE	(Constantinople.	558
RUSSIE	(Pétersbourg.	559
SUEDE	(Stockholm.	ibid.
ANGLETERRE	(Londres.	561
ESPAGNE	(Madrid.	562
ALLEMAGNE	{ Ratisbonne.	563
	{ Dresde.	565
	{ Bonn.	ibid.
	{ Vienne.	569
	{ Presbourg.	571
	{ Bude.	572
ITALIE	{ Rome.	573
	{ Florence.	585
FRANCE	(Paris.	ibid.
	{ Bruxelles.	592
PAYS-BAS	{ Gand.	596
	{ Anvers.	599
	{ Namur.	600
	{ Louvain.	601
	{ La Haye.	602
NOUVELLES DIVERSES.		603